



## REFLEXIONS COLOMBIENNES

En tant que publication officielle de la CSN, Le Travail se doit d'abord d'être la voix de notre mouvement et d'explicitier pour le bénéfice de ses lecteurs, les positions prises par les congrès généraux, par le bureau confédéral, le comité exécutif ou par les officiers démocratiquement choisis pour être les porte-parole des 110,000 travailleurs qui forment la Confédération. Mais Le Travail ne saurait satisfaire l'attente de ses 90,000 lecteurs s'il ne se préoccupait aussi d'être un stimulant à la réflexion pour les militants syndicaux qui désirent contribuer à l'élaboration d'une pensée commune sur tous les problèmes qui préoccupent les travailleurs. Cette dernière fonction explique le nombre croissant de nos collaborateurs et les diverses "chroniques" que nous avons déjà instituées ou que nous nous proposons d'instituer sous peu. Nous espérons de plus que le prochain congrès de la CSN nous fournira les moyens d'accroître l'efficacité du Travail en tant qu'organe d'information susceptible de faire connaître rapidement les événements qui marquent la vie syndicale dans chacune de nos régions. Il nous faudrait, pour cela, revenir à la formule du journal hebdomadaire.

L'expansion que connaît actuellement la C.S.N. à une époque où les effectifs syndicaux sont en baisse au Canada, nous encourage à penser que nous pourrions, si nos syndicats affiliés sont d'accord pour seconder cet effort, mettre sur pied un hebdomadaire syndical qui soit vraiment digne de la C.S.N., de son passé comme de son avenir. L'année du 40<sup>e</sup> anniversaire serait une occasion toute désignée pour marquer cette étape. Mais n'anticipons pas sur les décisions du prochain congrès.

### Le congrès du C.T.C.

Nos lecteurs trouveront en page 4 quelques renseignements sur les récentes assises biennales du Congrès du Travail du Canada. Il nous a semblé que l'importance de l'événement nous faisait un devoir d'accepter l'invitation qui nous était faite de nous rendre à Vancouver pour observer sur place les délibérations des quelque 1150 délégués réunis pour ce quatrième congrès depuis la fusion du C.M.T.C. et du CCT en 1956. D'ailleurs, cette attitude ne surprendra aucun de nos lecteurs puisque nous savons tous que la CSN, dès 1956, s'est déclarée favorable à l'unité ouvrière au Canada. Jusqu'à date, les pourparlers CSN-CTC n'ont pas permis de découvrir une formule d'unité qui soit acceptable aux deux parties mais il est encore trop tôt pour conclure que l'unité syndicale est impossible. Certes, il subsistera toujours des divergences de vue entre les diverses organisations qui forment présentement le mouvement syndical canadien mais cela n'élimine pas la possibilité d'une action commune pour la défense des intérêts fondamentaux des travailleurs. Nos lecteurs se souviendront qu'après avoir affirmé la foi de la CSN dans le principe de la liberté syndicale, le président Jean Marchand, proposait à la F.T.Q. en septembre dernier, la formation d'un comité conjoint d'éthique syndicale en vue de diminuer, si possible, le nombre des conflits inter-syndicaux. Tous conviennent que les syndicats ont autre chose à faire que de se disputer entre eux la confiance des travailleurs mais personne n'a encore trouvé la formule magique qui éliminerait complètement ces conflits, sans restreindre gravement la liberté des travailleurs, par l'établissement de juridictions exclusives et "garanties". L'unité syndicale elle-même n'offre pas de panacée dans ce domaine car le Congrès de Vancouver a démontré, une fois de plus, que les conflits de juridiction sont très nombreux entre les diverses unions déjà affiliées au C.T.C.

UNITE, LIBERTE, voilà les deux pôles entre lesquels les pourparlers CSN-CTC ont oscillé jusqu'à maintenant. Quant à l'avenir, nous aurons, forcément, l'occasion d'en reparler.

Jean-Paul LEFEBVRE

### Un Mouvement faible ?

Dans la campagne de délation et d'insinuation que le Syndicat International des Travailleurs des Industries pétrolière, chimique et atomique (CTC) a mené contre les syndicats de la CSN à Shawinigan, l'argument préféré des Vassart, Desaulniers et autres, était que la CSN est une Centrale faible. Ces messieurs, de même que tous ceux qui partagent leurs préjugés, feront bien de prendre connaissance de la convention collective négociée par la CSN pour les travailleurs de Chapais. Espérons que cette nouvelle preuve suffira à démontrer aux sceptiques que la CSN est solidement enracinée dans la classe ouvrière et qu'elle dispose de moyens efficaces pour défendre les intérêts de ses membres et de la classe ouvrière en général. Il est à souhaiter, qu'à l'avenir, la concurrence syndicale se situe à un niveau plus élevé que l'avaient placée les propagandistes des "Oil Workers" à Shawinigan.

### A LIRE

*On s'arrache les chômeurs* . . . page 2

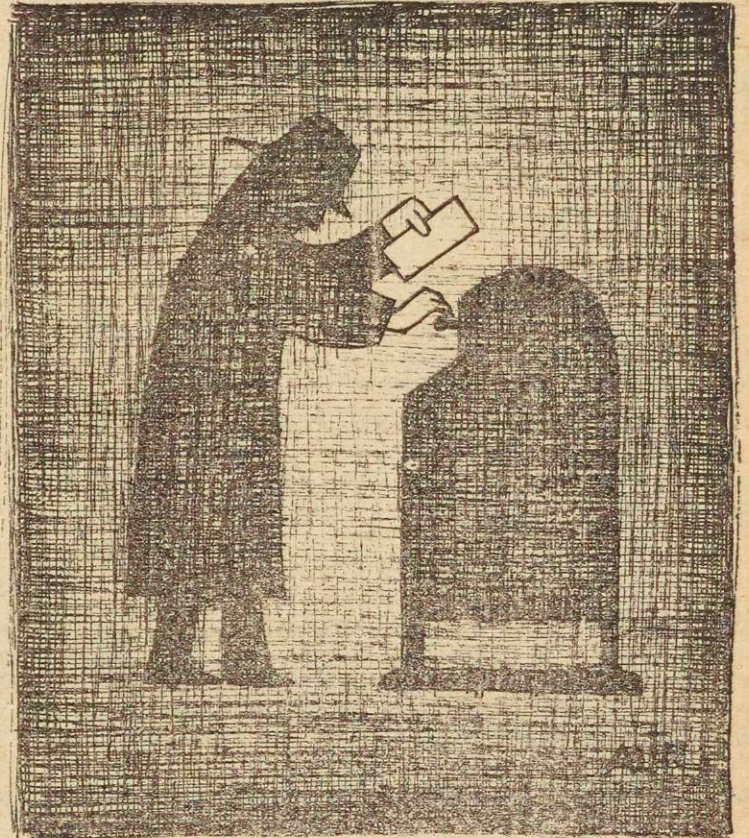
*Le congrès du CTC* page 4

*Nos concours* page 5

*Tentative de bold-up, à Sorel* page 7

*L'automation (interview exclusive avec M. Jacques Dofny)* pages 8 et 9

*Autour de la boîte à lunch* page 10



*Qui est-ce ?*

Cherchez la bonne réponse à l'intérieur du journal.

## LE RÈGLEMENT DE CHAPAIS

PAGE 6



Le 13 mars dernier, la CSN présentait son mémoire annuel au gouvernement fédéral. Sur notre photo : A l'extrême gauche, le secrétaire général de la CSN, M. Marcel Pepin, est occupé à lire le mémoire. Sont assis à table, de gauche à droite : M. Jean Marchand, président général de la CSN, le premier ministre du Canada, le très honorable John Diefenbaker, le ministre du travail, l'honorable Michael Starr, et le ministre du commerce, l'honorable George Hees.

A OTTAWA

# On s'arrache les chômeurs...

OTTAWA. — Le dernier rapport du Bureau fédéral de la statistique sur la situation du chômage au pays a soulevé des réactions diverses aux Communes, acerbes de la part de l'opposition, de satisfaction chez les ministériels.

Le ministre du travail, M. Starr, a dit que le nombre d'emploi s'est accru de 196,000 comparativement à l'an dernier, suffisamment donc pour atteindre le chiffre d'un million, établi l'an dernier, pour une période de cinq ans, par le comité sénatorial sur la main-d'oeuvre.

M. Paul Martin, libéral d'Essex-est, a demandé pourquoi 10 hommes étaient en chômage pour chaque groupe de 100 qui avaient du travail et devant les cris de protestation des ministériels, a ajouté que le ministre des travaux publics l'avait accusé d'avoir menti...

M. Starr a riposté que le nombre de chômeurs — 583,000 — en février représentait 9.1 pour cent de la main-d'oeuvre disponible.

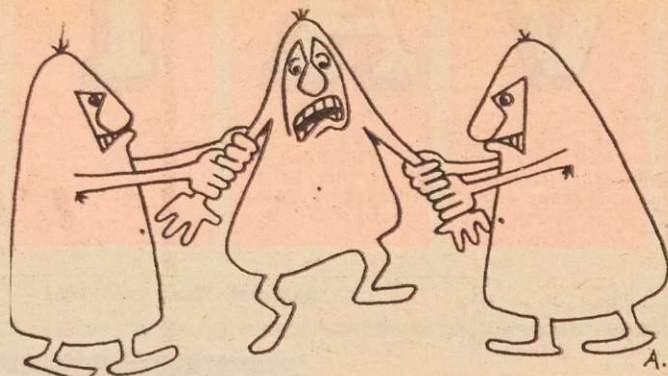
M. Walter a dit que la déclaration de M. Martin était "évidemment" fautive, mais a retiré son accusation à la demande du président de la Chambre, M. Michener.

Plus tard, hors de la Chambre, M. Martin a expliqué qu'en février, il y avait 5,840,000 personnes au travail, comparativement à 583,000 sans travail. La proportion est donc de un chômeur pour dix personnes qui ont du travail.

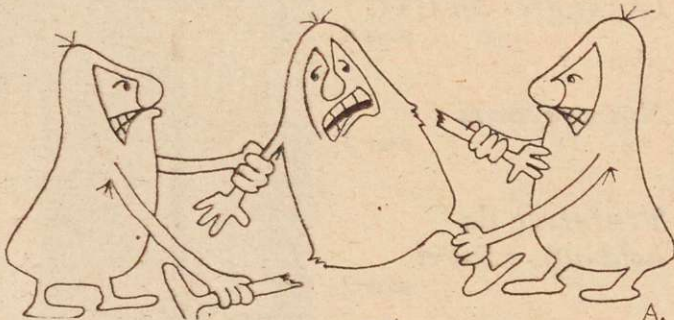
Le député d'Essex-est a ajouté que le taux de croissance de la main-d'oeuvre du 1er février 1961 au 1er février 1962, était moins que la moitié du taux enregistré au cours des dernières années.

"Cette situation, a poursuivi M. Martin, est due, non à un manque de croissance de la population canadienne, bien qu'il y ait lacune de ce côté, mais à une baisse notable dans la proportion des Canadiens qui font partie, activement, de la force ouvrière du pays".

**MORALITE : Un sur 9 ou un sur 10, nous trouvons qu'il y a trop de chômeurs. Voilà le fait important. Certes le nombre des emplois augmente, mais c'est une bien faible consolation pour ceux qui sont en chômage. A l'approche des élections fédérales, Le Travail formule le voeu que les électeurs fassent savoir aux candidats de toute couleur, dans tous les comtés, QU'ILS NE SE SATISFERONT DE RIEN DE MOINS QU'UNE POLITIQUE DE PLEIN EMPLOI.**



1 sur 10?



1 sur 9?

## L'automation: défi suprême

Le mois dernier, nous avons publié de larges extraits du Mémoire annuel de la CSN au Gouvernement fédéral. Nos lecteurs se souviendront, en particulier, que nous avons réclamé du Gouvernement fédéral l'institution d'une Commission royale d'enquête sur l'automation et ses conséquences en matière d'emploi et de chômage. Malheureusement, le Gouvernement n'a pas jugé opportun d'accéder, jusqu'à maintenant, à cette demande. Le Ministre fédéral du Travail, M. Michael Starr, a cependant déclaré que le gouvernement projette d'adopter une "nouvelle attitude" envers l'automation "en vue de pouvoir contrôler, dans les limites raisonnables, la désorganisation faisant suite aux changements technologiques".

M. Starr s'est dit d'accord avec le président Kennedy qui a déclaré que l'automation et ses

conséquences constituent le "défi suprême" de la présente décennie.

"Je puis vous affirmer, a-t-il dit aux dirigeants de la CSN, que mon ministère poursuit une étude de concert avec l'industrie sur les conséquences de l'automation."

M. Starr a aussi déclaré que, pour résoudre les problèmes résultant des modifications technologiques, il faudra la collaboration la plus entière des employeurs et des salariés. Il a ajouté que le conseil national de la productivité est un moyen par lequel le patronat et les syndicats peuvent trouver les solutions appropriées.

Le conseil national de productivité peut certainement être utile, mais la CSN consi-

dère qu'un organisme ayant un objectif aussi limité ne saurait suffire pour imprimer à notre économie l'orientation dynamique que réclame la situation précaire dans laquelle nous nous trouvons. Les travailleurs se méfient des demi-mesures. Nous devons continuer de réclamer l'institution d'un conseil national d'orientation économique et sociale qui aura pour fonction de rechercher et de suggérer la politique à long terme dont nous avons besoin. En matière d'automation, nous insisterons pour qu'une commission royale d'enquête soit immédiatement chargée de faire une étude en profondeur.

## LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL  
DE LA  
CONFEDERATION  
DES SYNDICATS  
NATIONAUX

Paraît tous les mois

Directeur  
JEAN-PAUL LEFEBVRE

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,  
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

Publié par la Confédération des  
Syndicats nationaux (C.S.N.)  
et imprimé par L'Imprimerie  
Populaire Ltée, Montréal.

4 ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa

## La CSN réclame un programme d'assurance-santé

Les dirigeants de la CSN se présentaient, récemment, devant la Commission Hall chargée d'étudier l'état des services de santé au Canada. A cette occasion, le Secrétaire général, Monsieur Marcel Pépin, a déclaré que la CSN est d'opinion "que les provinces canadiennes doivent avoir les sources de revenus nécessaires pour faire face à leurs obligations. Sans nous prononcer, pour aujourd'hui, sur une éventuelle révision des pouvoirs fiscaux du Gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, nous croyons qu'un plan conjoint d'assurance-santé devrait être mis immédiatement en application."

Dans son mémoire à la Commission Hall, la CSN réclame l'institution d'un programme d'assurance-santé qui couvre tous les Canadiens et tous les soins médicaux. Parlant au nom de plus de 110,000 travailleurs, la Centrale syndicale propose que l'assurance-santé au Canada soit financée à même le trésor public plutôt que par un système de primes. Quant au mode d'administration du plan, la CSN se déclare favorable à l'idée de base d'une décentralisation administrative et d'une démocratisation des organismes d'application, telle que préconisée par les Services de Santé du Québec. Cette institution coopérative présentait elle aussi son mémoire à la Commission Hall, en même temps que les dirigeants de la CSN.

En règle générale, la CSN est d'accord pour que les patients conservent le choix de leurs médecins. Dans son mémoire à la Commission Hall, notre centrale syndicale a cependant insisté pour que tous les soins médicaux soient immédiatement couverts par le programme d'assurance-santé et que les soins dentaires et le prix des produits pharmaceutiques soient également inclus dans le plan, le plus tôt possible.

## LE MOIS SUR DEUX COLONNES

... en quatre chapitres... abrégés...

Le mois n'a pas été avare d'événements importants. Cependant, c'est à "ce voyou qui vous prend par la main, ce malin, ce gracieux, ce coquin de printemps" que je donnerai la vedette.

Il y a, incontestablement, du renouveau dans l'air, et je ne parle pas ici des grands ménages d'avant-Pâques, du nettoyage des âmes qui fait s'étirer les files de pêcheurs aux confessionnaux, ni des arroseuses municipales qui éclaboussent joyeusement les citoyens qui ont prématurément déchaussé leurs "claques"...

C'est plutôt comme un immense espoir, une joie latente qui s'exprime brusquement dans le sourire d'un passant, dans les gestes des enfants qui sautent à la corde à perdre haleine, ou vérifient leurs équipements de softball.

A l'échelle nationale on parle d'élections prochaines — une façon comme une autre de faire un grand ménage! — et en vente spéciale de printemps et de boniments, on nous offre quelques lois sociales bienvenues: l'augmentation récente des pensions de vieillesse, l'amélioration possible dans le domaine des allocations familiales, par exemple, et la promesse de revoir, très bientôt, les solutions au problème du plein emploi préconisées par les grandes centrales syndicales.

— 2 —

A Québec, un plan d'urbanisme pour la ville de Montréal a été approuvé. Il y aura donc un plan directeur des principales artères et un inventaire économique et démographique pour toute l'île de Montréal. La Commission municipale de Québec pourra toutefois dire son mot, rectifier le tracé proposé de certaines artères, ou déterminer le nombre d'arbres à planter dans telle avenue.

Tout ceci est décidé, au grand dam d'un ingénieur montréalais qui voudrait qu'on fasse table rase des projets de métro et du plan des artères principales de Montréal, pour lui permettre afin de doter sa ville d'un réseau d'autostrades qui résoudrait à la fois les problèmes de la circulation et du plein emploi, dans les années à venir, pour ses concitoyens.

Puisque nous sommes sur l'autoroute, mentionnons un projet de loi qui vient d'être soumis à l'approbation de la Chambre basse à Québec, loi qui amenderait la "Loi des autoroutes". Ce nouveau bill, no 28, interdirait de placer des annonces lumineuses trop près de la chaussée et d'établir des cimetières d'autos à proximité des autoroutes de la province. Quelle sagesse! Mieux vaut, bien sûr, ne pas rappeler trop aux promeneurs que leur magnifique voiture pourrait se transformer rapidement en un amas de ferraille... ils en viendraient à utiliser les routes rurales, où la vitesse est sévèrement interdite. D'où, plus de péages, partant plus de joie!

— 3 —

A Montréal, on a dignement enterré M. Rigolo, ambassadeur de S.M. Carnaval dans la cité, paraît-il. M. de Maisonneuve, qui était aussi de la "fête", est retourné, lui, sur son piedestal en maudissant pigeons et oiseaux de tous genres qui ne marquent ni à ses épaules, ni à son chef, le respect convenu...

Qu'il se console, il n'est pas le seul grand homme bafoué. Dans un autre domaine, M. de Gaulle a, lui aussi, des difficultés, bien que le récent référendum sur le cessez-le feu en Algérie assure au gouvernement l'approbation massive de la population.

Vous ai-je rappelé que c'était ce mois-ci, plus exactement le 19 mars, à midi, heure locale, que l'armée française et le F.L.N. avaient officiellement cessé de se canarder? On attendait ce moment depuis plus de deux ans, on avait été si proche, plusieurs fois, d'arriver à mettre un terme à cette folie qui coûtait chaque jour des sommes énormes à la France — sans parler des pertes d'hommes et de matériel — que l'annonce de l'accord nous est arrivé comme une chose trop attendue, dont on a usé d'avance toute la joie.

Les grandes lignes des accords sont connues: Autodétermination pour la nation algérienne, par suffrage universel, dans un délai de trois à six mois après le cessez-le-feu. L'Algérie pourra être entièrement indépendante, ou indépendante en restant associée à la France, ou encore conserver le statut actuel de département français. Un haut-commissaire représentera la France pendant la période transitoire, un exécutif provisoire de 12 membres, représentant toutes les tendances d'opinion et toutes les communautés, est formé immédiatement, on amnistie tous les combattants et internés. Mers-el-Kébir restera pendant 15 ans une base aéro-navale française. Pendant 5 ans la France conservera des droits sur les terrains d'expériences nucléaires en Algérie et de plus les intérêts français acquis dans les pétroles du Sahara seront garantis. Il y aura coopération paritaire entre Français et Algériens pour l'exploitation de nappes pétrolières et un droit de préférence est accordé aux sociétés françaises pour la recherche de gisements de pétrole.

Tout est bien qui finit bien, dit-on. Ce n'est toutefois pas l'avis de l'O.A.S. qui, depuis le cessez-le-feu, ne cesse de harceler les populations tant musulmanes que françaises qui se rallient à l'accord conclu. L'O.A.S., mouvement d'extrême droite (du bois dont on fait les dictatures) s'oppose à ce que les droits des Français établis en Algérie soient "foulés au pied" et veut garder, envers et contre tout, l'Algérie française.

Assez bizarrement d'ailleurs, on assiste à travers le monde à un regain de vigueur des mouvements d'extrême droite. L'O.A.S. en Algérie. En Argentine, les élections ont donné, récemment une avance considérable aux groupes d'obédience péroniste et causé beaucoup de soucis à M. Frondizi, et de deux. Et enfin, tout près de nous, chez nos voisins du Sud, plusieurs sociétés, sous couvert de lutte anti-communiste, tentent de ressusciter, par leurs proclamations et leurs demandes saugrenues, une atmosphère McCarthyiste dont on se croyait définitivement débarrassé, et de trois.

— 4 —

Mais vraiment, il fait trop beau. On ne peut se résoudre à accepter l'imbécillité collective sous un tel ciel! Pour ma part, j'y renonce. Je préfère encore vous quitter pour aller, enfin, remplir mes feuilles d'impôt sur le revenu. Car le printemps, vous l'ai-je dit, nous ramène toutes sortes de feuilles... même celles-là, hélas!

Suzanne WILLEMS.

# Jean XXIII parle au monde

## L'entreprise, une communauté de personnes

Dans un dernier article, nous avons signalé l'existence du danger pour les travailleurs de se résigner assez facilement à la passivité dans la vie de l'entreprise en échange d'avantages matériels.

Les structures de l'économie canadienne sont loin de favoriser la participation des travailleurs à la vie des entreprises où ils dépensent leurs énergies. Les employeurs préfèrent au besoin mettre le prix pour garder l'entière initiative des décisions et mener seuls.



### Situation paradoxale

On place ainsi les travailleurs dans la situation paradoxale suivante: d'une part, ils sont appelés à participer démocratiquement à la vie civile au même titre que leurs employeurs; d'autre part, on veut les exclure systématiquement de toute participation active et démocratique quand il s'agit de la vie économique. On cherche à les assujettir au point de départ à une autorité absolue qui dispose entièrement d'eux. Ce qui est bon sur le plan politique ne l'est plus sur le plan économique.

Jean XXIII rappelle que cette situation est inacceptable et que les travailleurs ne peuvent s'y conformer, quels que soient les avantages qu'on leur offre en retour.

Il ne peut être question pour des travailleurs isolés de réagir efficacement contre cet état de choses. L'inégalité entre l'employeur et le travailleur isolé est trop considérable.

### Le Syndicalisme modifie les structures

Comparons deux situations différentes.

1. **L'entreprise où le syndicalisme est absent.** Les travailleurs peuvent difficilement y faire entendre leur voix, même sur des sujets qui les touchent immédiatement: salaires, conditions de travail, fonds de sécurité sociale, etc. Ils sont complètement soumis à l'autorité patronale pour tout ce qui regarde leur vie dans l'entreprise.

2. **L'entreprise où les travailleurs se sont unis dans un syndicat.** Le régime de l'arbitraire patronal est remplacé par un régime de droit. Placés sur un pied d'égalité avec l'employeur, les travailleurs peuvent déterminer avec lui les conditions de leur contrat de travail. Avec le syndicalisme, le dialogue s'engage, la participation s'amorce.

Même si la plupart des conventions collectives comportent des clauses affirmant les droits de la gérance, les travailleurs ne sont plus entièrement soumis à l'autorité patronale. Les salaires, les conditions de travail, les fonds de sécurité, constituent désormais un domaine "partagé".

Cet effort de participation se poursuit lorsque les syndiqués surveillent l'application de la Convention collective et utilisent les procédures de grief.

Le progrès s'accroît davantage dans les entreprises où employeurs et syndicat élaborent ensemble des plans d'évaluation des tâches et d'étude de temps. Les travailleurs sont ainsi appelés à assumer des responsabilités plus significatives et à participer à l'organisation du travail à l'intérieur des entreprises.

### D'autres tâches attendent le syndicalisme

Le syndicalisme a déjà modifié sensiblement la structure trop autoritaire de l'entreprise. Une brèche a été pratiquée dans le mur de droits de la gérance. Un pas est fait pour réaliser la vraie notion de l'entreprise, qui exige que les responsabilités soient partagées entre employeurs et travailleurs.

Il reste cependant beaucoup à faire. Le phénomène de l'automation, par exemple, présente un autre défi au syndicalisme. L'automation ne doit pas être appliquée au hasard, mais selon les plans conçus conjointement par les employeurs et les syndicats. C'est à cette condition que le progrès social accompagnera le progrès technique.

En définitive, le syndicalisme devra poursuivre son action dans ce sens tant que l'entreprise ne sera pas devenue, comme le dit Jean XXIII, "une communauté de personnes, dans les relations, les fonctions et les situations de tout son personnel".

HENRI PICHETTE, prêtre ch.

## "Du salaire, ça ne se perd pas!"

Que penser d'une affirmation comme celle-ci: "du salaire, ça ne se perd pas"? Sans l'ombre d'un doute, nous pouvons affirmer qu'une telle idée est tout à fait fautive.

Nous n'avons pas fait d'enquête pour trouver le pourquoi d'une telle prétention et nous n'avons pas l'intention d'en faire non plus. Mais nous savons pertinemment que cette fautive conception est très répandue chez nos travailleurs; à cause de cela, plusieurs d'entre eux ont perdu des sommes d'argent très importantes.

Il est vrai que la loi protège très bien les gains des salariés, mais encore faut-il que le travailleur soit vigilant. Sans entrer dans toutes les considérations juridiques en regard du salaire, nous voulons ici rappeler certains points de droit regardant la prescription.

Si celui qui a loué ses services, un employé, veut réclamer du salaire ou le prix de ses services, soit en vertu d'un contrat individuel de travail, soit en vertu d'un contrat collectif ou convention collective, les règles de la prescription prévues au code civil s'appliqueront.

### Voyons les textes

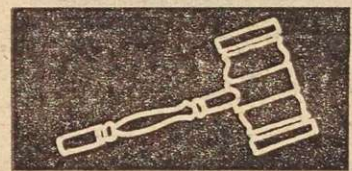
Notre code civil stipule, à l'article 2260, paragraphe 6, que l'action se prescrit par 5 ans "pour louage d'ouvrage et prix de travail, soit manuel, professionnel ou intellectuel, et matériaux fournis..." La même prescription de 5 ans est aussi prévue au paragraphe 6-a "quant aux précepteurs et instituteurs, pour enseignement y compris la nourriture et le logement par eux fournis..."

À l'article 2261, paragraphe 3, il est dit que l'action se prescrit par deux ans "pour salaires des employés non réputés domestiques et dont l'engagement est pour une année ou plus."

Toujours au code civil, l'article 2262, paragraphe 3, prévoit une prescription d'un an "pour gages des domestiques de maison ou de ferme; des commis de marchands et des autres employés dont l'engagement est à la journée, à la semaine, au mois ou pour moins d'une année," et nous ajoutons "ou pour une période indéterminée."

Les délais prévus aux articles que nous venons d'énumérer sont des délais de déchéance; c'est-à-dire qu'après le temps expiré, le locuteur de ses services, ou le salarié, n'a plus aucun droit à sa réclamation.

### CE QUE DIT



### LA LOI



### Résumons :

- 1° L'action se prescrit par un an pour les services personnels d'un employé engagé soit pour un terme fixe de moins d'un an; soit à l'heure, à la journée, à la semaine ou au mois. S'il s'agit d'un domestique, la prescription est aussi d'un an, peu importe la durée de son engagement.
- 2° L'action se prescrit par deux ans, s'il s'agit de services personnels d'un employé, non domestique, engagé pour un terme d'un an ou plus.
- 3° Pour toutes les autres espèces d'ouvrage, l'action se prescrit par cinq ans.

Il est bien important de savoir si, oui ou non, on est un "employé" au sens du code civil; c'est-à-dire si, oui ou non, on a à prendre les directives du patron pour l'accomplissement d'un travail; car, dans ce cas, la prescription est d'un an ou deux ans, mais jamais de 5 ans.

Si une occupation est régie par un décret, l'ouvrier se doit d'être vigilant parce que, dans ce cas, l'action en réclamation de salaires se prescrit par 6 mois. La loi de la convention collective dit clairement à l'article 37: "L'action civile résultant du décret ou de la présente loi se prescrit par six mois à compter de chaque échéance..." Pour ce point particulier, il serait très recommandable que chaque employé, régi par un décret, ait en sa possession la loi de la convention collective et le décret qui le concerne (ces documents peuvent être obtenus gratuitement). En se donnant la peine de les lire, l'ouvrier pourrait surveiller lui-même ses intérêts. Nous connaissons malheureusement des cas où, pour une raison ou pour une autre, un comité paritaire n'a pas efficacement surveillé l'application d'un décret. L'ouvrier paie pour maintenir un comité paritaire et il est en droit de lui demander d'agir; mais, si ce dernier ne le fait pas, l'ouvrier doit quand même se protéger.

Un salarié, qui n'est protégé ni par un syndicat, ni par un comité paritaire, devrait au moins avoir en sa possession la loi du salaire minimum et les différentes ordonnances de la Commission (cela peut aussi lui être fourni gratuitement) et vérifier s'il est assujéti à l'une ou l'autre de ces ordonnances. Si son salaire est inférieur à ce qu'il devrait recevoir, il peut en toute confiance s'adresser à la Commission du salaire minimum, 282 est. rue St-Joseph, Québec, ou 7080, rue Hutchison, Montréal. Là, des officiers compétents se feront un devoir de le bien renseigner. S'il y a lieu, la Commission réclamera pour l'ouvrier concerné et

## L'OPINION DES JEUNES



## ÉCHANGE

Elles ne savent parler que de mode!! Un groupe de femmes, de St-Hyacinthe, ont prouvé le contraire à une journée d'étude organisée pour elles en janvier dernier, avec la collaboration du Comité d'Education du Conseil Central.

Cette rencontre amicale, du genre Cercle d'Etude, avait pour but de faire ressortir les problèmes que la femme rencontre, dans son milieu de travail et aussi sur le plan syndical.

Ces travailleuses représentaient quatre milieux différents: un hôpital, deux usines de textile et une de vêtement.

### Au travail

Ce qui me frappe personnellement, c'est la facilité avec laquelle la travailleuse accepte les mauvaises conditions de travail. Est-ce par crainte ou parce qu'elle fait passer l'appréciation du patron avant tout, ou est-ce simplement parce qu'elle ne connaît pas la force du syndicalisme?

Trois questions auxquelles nous avons tenté de répondre. Il semble que la crainte qu'éprouvent les travailleuses provient surtout de la peur de perdre l'appréciation patronale. Il est certes naturel chez l'être humain d'attacher de l'importance à l'appréciation d'autrui, mais il apparaît que la femme place cet élément au premier rang de l'échelle des valeurs en milieu de travail.

Nous avons vérifié cette affirmation par quelques exemples: une travailleuse ne demande pas que son salaire lui soit remboursé, quand elle y a droit, une autre laisse trop baisser son taux à la pièce à la suite de changement de production etc. Je pourrais allonger la liste indéfiniment, mais ce n'est pas le but de cet article. Dans tous les cas qui se sont produits, au fond, c'est la peur de déplaire aux patrons qui est la seule explication plausible de leur comportement. Il est question ici, de la peur qui existe en temps normal, car en temps de conflit d'autres facteurs viennent s'ajouter à cet élément pour en changer l'aspect.

Un autre facteur à considérer à mon sens, c'est qu'il n'est pas dans le caractère féminin, de lutter, de combattre longuement pour faire valoir ses droits. Face à des arguments inattendus la travailleuse capitule très vite, ceci est tellement vrai que lorsqu'une femme fait preuve d'un esprit combattif, tous sont stupéfaits.

### Sur le plan syndical

Face à un organisme fondé par les hommes et évidemment pour leurs besoins, la travailleuse voit mal ce que peut faire le syndicalisme pour elle et le rôle qu'elle peut y jouer. Ayant pris pour habitude de croire que c'est l'affaire des hommes de s'occuper de toutes les questions sociales ou politiques, la femme qui pourtant, aujourd'hui est sur le marché du travail et par conséquent a des problèmes qui se rattachent à ses occupations, à sa capacité physique, etc., n'a pas encore réalisé que comme son compagnon, elle doit travailler à la solution de ses problèmes. Pour ce faire, elle doit s'occuper de son syndicat.

Il est probable que connaissant mieux le syndicalisme, l'attitude de la femme au travail changerait et qu'elle cesserait de se laisser exploiter. Plus on se laisse manger la laine sur le dos, moins on est réellement apprécié, d'ailleurs l'appréciation du patron est ce qu'il y a de plus fragile, tandis que de faire admettre sa dignité de personne humaine, ayant droit à un traitement humanitaire risque moins de s'écrouler comme un château de cartes.

Après une discussion des plus animées, nous nous sommes demandé ce que nous devrions faire pour changer la situation le plus tôt possible.

### Projet d'avenir

Dans un avenir rapproché nous voulons répéter l'expérience de cette rencontre. Entre temps, pour que notre échange porte ses fruits, nous avons décidé de faire un travail d'éducation dans notre milieu. D'abord éveiller les femmes à leurs problèmes. En partant de leurs griefs, les amener à connaître leur syndicat et ses avantages. En premier lieu, en leur expliquant la façon de procéder pour présenter leurs griefs, puisque trop souvent par ignorance, elles endurent des conditions inacceptables. C'est de cette façon que nous provoquerons un plus grand intérêt et pourrons espérer que plusieurs femmes se joindront à nous.

Raymonde Lorrain.

ce dernier n'aura rien à déboursier. Il n'aura pas à craindre les représailles de son employeur puisque le tout demeurera strictement confidentiel. Mais encore là, il faut être vigilant puisque une réclamation en vertu de la loi du salaire se prescrit aussi par 6 mois dans la plupart des cas.

Soyons vigilants, servons-nous des moyens que le législateur a mis à notre disposition et cessons de dire: "Du salaire, ça ne se perd pas."

Magella LEMAY

Un coup d'œil sur ...

# Le 4e congrès du C.T.C.

N.D.L.R. — Il nous est évidemment impossible de fournir à nos lecteurs un compte rendu détaillé des délibérations qui ont retenu durant cinq jours l'attention de 1150 délégués — Nous nous limiterons à rappeler certains événements et certains textes qui nous semblent particulièrement importants et que la presse quotidienne n'a pas nécessairement mis en évidence. A l'occasion, nous nous permettrons d'ajouter un bref commentaire.

## 1 — Les discours du président : Claude Jodoin

Dans son discours d'ouverture du congrès, le président Jodoin déclarait :



Le président du CTC, M. Claude Jodoin, s'adressant aux congressistes

«De nos jours, lorsqu'on parle de problèmes d'emploi et de conditions économiques, on répond souvent par le simple mot : "productivité". Pour certains, c'est un mot magique qui est la réponse à tous nos problèmes d'ordre économique. Je leur dis qu'ils se trompent.

«Peut-être devrions-nous faire quelque chose au sujet de la productivité. Nous avons un Conseil national de la productivité, pour ma part, je pense qu'il devrait être un sous-comité du Conseil national de consultation social et économique que nous préconisons».

N.D.L.R. — Nos lecteurs auront remarqué que la position de la CSN est identique à celle du CTC sur cette question.

## 2 — La situation en Suède

Le président de la C.I.S.L., Monsieur Arne Geijer, qui préside également la principale centrale syndicale de Suède (L. O.) a rendu visite aux congressistes du CTC.

Au cours de son allocution, il déclarait :

«Aujourd'hui, le mouvement syndical en Suède est si puissant qu'aucun gouvernement ne pourrait conserver le pouvoir s'il ne mettait en application une politique économique susceptible d'assurer le plein emploi». Nous n'en sommes peut-être pas encore là, au Canada!

## 3 — La C.S.N. et le C.T.C. réclament la même politique économique

Les positions prises par le récent congrès du CTC en matière de politique économique se rapprochent énormément des revendications soumises par la CSN dans son dernier mémoire au gouvernement fédéral. Il en est de même quant à l'analyse de la situation actuelle du marché de l'emploi. Avant de céder la place au porte-parole du CTC, rappelons que par une "coïncidence" qui n'a surpris personne, ce rapport a été soumis aux congressistes en présence du ministre fédéral du travail, M. Michael Starr, immédiatement avant que ce dernier adresse lui-même la parole aux délégués syndicaux.

«Le chômage continue à être le principal problème de notre pays. Depuis cinq ans, le chômage et la lenteur de l'essor économique sont les traits dominants de notre économie. Depuis cinq ans, l'augmentation du produit national brut véritable ne correspond pas à l'augmentation de la population, de sorte que le PNB per capita est plus faible aujourd'hui qu'il ne l'était en 1956.

«Bien que notre taux de croissance doive accuser sûrement cette année une augmentation plus forte que n'importe quelle année depuis 1956, cette hausse ne suffira pas à engendrer ce qui pourrait ressembler de près ou de loin au plein emploi. En outre, si elle ne s'accompagne pas de politiques appropriées de l'Etat, et à moins que ne surviennent des événements externes imprévus, l'amélioration de l'activité économique sera probablement de très courte durée. La phase de reprise de nos cycles d'affaires raccourcit continuellement».

## Développer le secteur public

«Un impôt élevé sur les revenus des sociétés n'a pas empêché, il y a cinq ou six ans, celles-ci d'investir trop de capitaux pour le bien de l'économie. Une baisse de cet impôt ne les pousserait pas maintenant à investir suffisamment de capitaux pour le bien de l'économie. Si nous voulons accélérer le rythme de notre croissance et le garder assez rapide pour ramener et conserver le plein emploi, nous ne pouvons nous fier ni aux investissements du secteur privé ni aux exportations, si essentiels que soient ces deux secteurs. Il faut un renouveau, il faut un renouveau important. L'impulsion énorme dont l'économie a besoin ne peut que provenir d'une expansion importante du secteur public de l'économie».

## 4 — Les conflits de juridiction

Plusieurs résolutions furent soumises au congrès concernant les nombreux conflits de juridiction survenus entre diverses unions affiliées au CTC. Certains de ces textes recommandaient de s'en remettre au Comité exécutif du CTC quant au règlement éventuel de ces conflits. Cette solution fut toutefois ardemment combattue par un bon nombre de délégués, au nombre desquels se trouvaient des officiers du mouvement, notamment : le vice-président exécutif Bill Dodge et le secrétaire-trésorier Donald MacDonald. Au cours de son intervention, ce dernier a déclaré : «Notre constitution nous donne déjà des pouvoirs en ce qui concerne les cas de raids mais je ne vois pas comment le comité exécutif ou le congrès lui-même, pourrait intervenir, en matière de juridiction, dans les décisions démocratiques prises par nos unions affiliées dans leurs assemblées constitutionnelles». Le secrétaire-trésorier reçut sur ce point l'appui de plusieurs délégués, dont Murray Cotterill, des Métallurgistes et D. B. Archer, président de la Fédération du travail d'Ontario.



«Il appartient au travailleur de choisir son Union» (D. B. Archer, président OFL)

Le problème des juridictions devait revenir devant le congrès à plusieurs reprises. A l'occasion de la discussion du rapport du comité sur l'organisation, les délégués adoptèrent finalement le texte suivant :

«ATTENDU que la présente constitution prévoit des moyens de régler les conflits de juridiction mais que ces moyens auraient besoin d'être étudiés davantage,

«IL EST RESOLU que le Conseil exécutif entreprenne une étude complète du problème des conflits de juridiction et de leur solution par l'arbitrage et par d'autres méthodes; et

«IL EST EN OUTRE RESOLU que le Conseil exécutif étudie l'opportunité d'établir, dans le cadre de la constitution actuelle, les rouages supplémentaires voulus pour assurer le règlement juste et raisonnable de ces conflits».

## 5 — L'éducation syndicale

Le congrès du CTC a adopté avec enthousiasme le programme d'action du Collège canadien des travailleurs, une initiative conjointe du CTC, de la CSN et des universités de Montréal et McGill. On a cependant noté un certain malaise chez plusieurs délégués de langue française quant au programme d'éducation syndicale préconisé par le Service et le Comité d'éducation du CTC. A ce propos, l'Union nationale des employés de service publics (local 301) avait soumis la résolution suivante :

«ATTENDU que les programmes d'éducation du Congrès du travail du Canada sont constitués en pratique en deux réseaux distincts : un réseau français et un réseau anglais;

«ATTENDU que cette distinction est rendue nécessaire par la présence de deux langues officielles au Canada;

«ATTENDU que le présent comité permanent d'éducation du Congrès du travail du Canada voit son efficacité limitée parce qu'il ne reflète pas cette distinction;

«IL EST RESOLU de modifier le comité permanent d'éducation du Congrès du travail du Canada en faisant un conseil d'éducation formé de deux comités distincts : un comité français et un comité anglais».

Jean Gérin-Lajoie, vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec, Jean-Paul Ménard, de l'Union du métal en feuilles et plusieurs autres, supportèrent avec enthousiasme cette résolution mais la majorité du congrès se rallia plutôt à la recommandation du Comité des résolutions qui jugea le projet d'un caractère "séparatiste", dans les termes suivants :

«Votre comité est d'avis que l'adoption de cette résolution serait contraire à l'objectif d'un pays véritablement bi-culturel et bilingue».

Le président de la F.T.Q., M. Roger Provost se porta à la défense du comité des résolutions en affirmant que les adaptations nécessaires au programme d'éducation ouvrière préconisé par le CTC devaient se faire au niveau des fédérations provinciales.



M. Jean Gérin-Lajoie, vice-président de la FTQ, cause avec Mademoiselle Huguette Plamondon, vice-présidente du CTC.

## 6 — L'unité syndicale

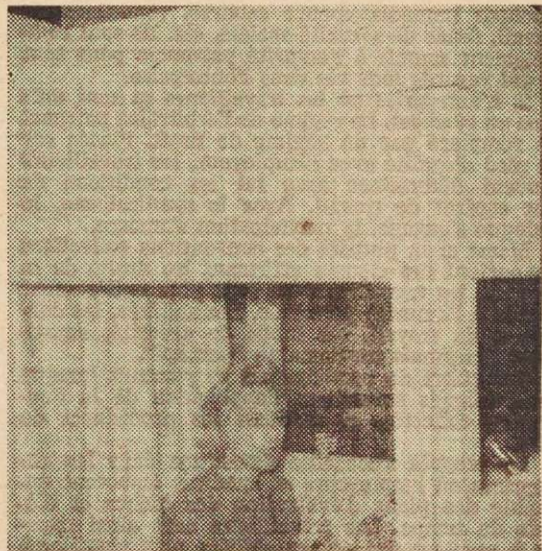
La résolution no. 87 au feuilleton concerne d'une façon toute spéciale la CSN puisqu'elle se lit comme suit :

«IL EST RESOLU que le congrès donne à l'exécutif du Congrès du travail du Canada l'autorité complète, sans avoir besoin d'obtenir l'autorisation individuelle de ses syndicats affiliés, d'accepter l'affiliation de la Confédération des syndicats nationaux telle que présentement constituée».

Ce projet de résolution valut à la CSN plusieurs discours élogieux. En supportant l'affiliation de la CSN au Congrès du travail du Canada, plusieurs orateurs rappelèrent les luttes acharnées menées par notre mouvement pour défendre les meilleurs intérêts des travailleurs, soit sur le plan des relations patronales-ouvrières, soit même sur le plan politique. Après quelques discours enthousiastes, un délégué vint au micro pour proposer que la résolution no. 87 soit référée à nouveau au comité des résolutions, ce qui fut fait. Le congrès devait se terminer sans que le sujet revienne sur le tapis.

## Conclusion

Que faut-il conclure de ce 4e congrès biennal du CTC? Disons d'abord que du point de vue matériel, c'était un congrès parfaitement organisé. Tous les documents furent distribués aux délégués et aux journalistes dans les deux langues officielles au pays. La traduction simultanée des débats a permis à tous ceux qui le désiraient de suivre les délibérations, soit en français, soit en anglais. Ajoutons ici qu'au cours du congrès quelques délégués canadiens-français devaient se plaindre publiquement du fait que leurs collègues anglais ne se servaient pas des écouteurs lorsqu'un délégué s'exprimait en français. Serait-ce que le bilinguisme a fait des progrès considérables dans les autres provinces?



Deux traductrices se relayaient pour assurer la traduction constante des débats. Sur notre photo, Mademoiselle Andrée Francoeur.

Au témoignage de plusieurs délégués ce 4e congrès n'a pas été des plus vivants, en comparaison des conventions précédentes. En dehors du débat sur le bilinguisme et des discussions qui ont entouré le conflit de juridiction à Terre-Neuve entre l'Union des charpentiers et celle des travailleurs du bois, les débats n'ont pas été très passionnants. A la table des journalistes, plusieurs se sont demandé si le CTC ne devra pas éventuellement réduire la représentation à ses congrès, il est bien évident qu'une assemblée délibérante de 1,200 personnes constitue un mécanisme assez lourd.

En terminant ce coup d'œil, rappelons que les délégués ont renouvelé leur confiance au président, Claude Jodoin, ainsi qu'au vice-président Bill Dodge et au secrétaire Donald MacDonald. Une nouvelle figure fait son apparition à l'exécutif du CTC; il s'agit de M. Joe Morris que le Congrès a élu à la vice-présidence en remplacement de M. Stanley Knowles. Ce dernier a démissionné pour retourner à la vie politique.

# CONCOURS DU MOIS



## Concours No. T-11

Nos gagnants du mois dernier :  
 1er prix : Mlle Alice Laurin, 4459 rue Marquette, Montréal (\$10.00)  
 2e prix : Mme Louis Bouchard, 5473 Place St-Donat, Anjou, Qué.  
 gracieusement offerts par

**LES EDITIONS DU JOUR**  
 3411, rue St-Denis,  
 MONTREAL

Les doléances du Notaire Poupard (Carl Dubuc)  
 En pleine forme (Alphonse Gagnon)  
 Un monde fou (Caricature de Berthio)  
 Psychologie de la vie quotidienne (Théo Chentrier)  
 Montréal (130 photos de Michel Régnier)  
 Le Travail, avril 1962

### PROBLEME NO: T-12

- 1—A quel paragraphe de l'article 2262 du code civil prévoit-on une prescription d'un an "pour gages des domestiques de maison, etc..."? \_\_\_\_\_
  - 2—Quel est le côté d'un carré dont la surface est de 225 pieds carrés? \_\_\_\_\_ pieds \_\_\_\_\_
  - 3—L'article "On s'arrache les chômeurs" est tiré du Devoir. A quelle date a paru cet article dans ce quotidien? \_\_\_\_\_ mars 62 \_\_\_\_\_
  - 4—A quelle date a commencé la grève de Chapais? \_\_\_\_\_ octobre \_\_\_\_\_
  - 5—A quel article du code civil est-il dit que l'action se prescrit pour deux ans "pour salaires des employés non réputés domestiques, etc..."? \_\_\_\_\_ 2-6- \_\_\_\_\_
  - 6—Quelle est la cinquième partie de 90? \_\_\_\_\_
  - 7—Selon M. Starr, de combien le nombre d'emploi s'est-il accru comparativement à l'an dernier? \_\_\_\_\_ 1-6,000 \_\_\_\_\_
  - 8—De quel pourcentage est la proportion des femmes dans la main-d'oeuvre canadienne? \_\_\_\_\_ 2-% \_\_\_\_\_
  - 9—Quel est le pourcentage de 45 par rapport à 250? \_\_\_\_\_ % \_\_\_\_\_
  - 10—Quel était le nombre de chômeurs en février dernier? \_\_\_\_\_ 83,000 \_\_\_\_\_
- QUESTION: Personne qui confectionne les vêtements de femmes.

# POUR TOUTE LA FAMILLE

## L'histoire des travailleurs

Les réponses au concours du mois dernier étaient les suivantes :

1. Q. Où a eu lieu le dernier congrès de la CSN?  
R. A Québec.
2. Q. Nommez le président actuel de la CSN ou un de ses prédécesseurs.  
R. Jean Marchand.
3. Q. A quelle centrale syndicale internationale la CSN est-elle affiliée?  
R. A la C. I. S. C. (Confédération internationale des Syndicats Chrétiens).
4. Q. En quelle année la CSN a-t-elle succédé à la CTCC?  
R. En 1960.
5. Q. En quelle année eut lieu la grève de l'amiante?  
R. En 1949.

### NOTRE CAGNANT :

**M. ANDRÉ BEAUCHESNE, 223 rue Saint-Jacques, Asbestos**

Notre gagnant pourra choisir à son gré les ouvrages qu'il préfère pour une valeur de \$10 sur les listes fournies par les Editions Ouvrières, 1575 rue Saint-Denis et que nous lui ferons parvenir.

Voici les questions pour ce mois-ci :

- 1.—En quelle année la législature du Québec a-t-elle adopté la Loi des Relations Ouvrières? \_\_\_\_\_
- 2.—Nommez une fédération professionnelle affiliée à la CSN? \_\_\_\_\_
- 3.—Le Journal "Le Travail" était-il déjà publié en 1950? \_\_\_\_\_
- 4.—En quelle saison se tient habituellement le congrès général de la CSN? \_\_\_\_\_
- 5.—Qui était directeur du journal "Le Travail" en 1960? \_\_\_\_\_

N. B. Pour prendre part au concours il suffit d'avoir 3 bonnes réponses sur 5.

Le Travail désire  
 remercier Les  
 Editions Ouvrières  
 1575, rue  
 Saint-Denis,  
 Montréal,  
 et Les  
 Editions du Jour,  
 3411, rue  
 Saint-Denis,  
 Montréal,  
 pour  
 leur généreuse  
 contribution  
 à nos concours  
 mensuels

# LE CONCOURS DES JEUNES

**1**

**2**

**3**

### Encore du nouveau

Poursuivant notre politique de faire du "Travail" le journal où tous les membres de la famille peuvent trouver un intérêt particulier, nous débutons aujourd'hui la publication d'un nouveau concours à l'intention des jeunes de 4 à 13 ans. Jusqu'à nouvel ordre et pour aussi longtemps que nos lecteurs jugeront la chose utile, on trouvera à chaque mois dans cette page, LE CONCOURS DES JEUNES.

On trouvera ci-contre les explications quant à la façon de participer au concours. A chaque mois, nous tirerons, parmi les bonnes réponses, le nom d'un gagnant qui se verra offrir des livres d'enfants pour une valeur de \$10.00. Ce prix est gracieusement offert aux lecteurs du TRAVAIL par les Editions du Jour, 3411 rue Saint-Denis, Montréal. Nous remercions encore une fois la Librairie des Editions du Jour ainsi que la Librairie des Editions Ouvrières, pour leur généreuse participation à nos concours.

### Ce qu'il faut faire

- 1.—Découper les outils qui sont placés sous chacun des travailleurs et les coller ou les brocher sur le personnage auquel ils appartiennent.
- 2.—Nous adresser le résultat de votre travail en utilisant la formule suivante :

NOM .....  
 ADRESSE .....  
 AGE .....

N. B. — Il est très important que le participant au concours indique son âge car dans l'éventualité où il gagnerait le concours, il recevra des livres appropriés à son âge.

**LISEZ  
 ET  
 FAITES  
 LIRE  
 LE TRAVAIL**

### Qui est-ce ?

Serait-ce un détective d'une agence privée qui s'en va donner sa démission afin de pouvoir adhérer au plus tôt à un syndicat de policiers municipaux ?

# UNE GRANDE VICTOIRE SYNDICALE



L'hon. René Hamel, ministre provincial du travail, s'est rendu à Chapais en compagnie du ministre des affaires municipales, l'hon. Lucien Cliche, lors de la signature de la convention collective qui a marqué la fin de la grève de Chapais. Sur notre photo, M. Hamel (le deuxième à gauche) adresse la parole à l'occasion d'une brève cérémonie tenue à l'hôtel de ville de Chapais, pour célébrer la fin de la grève et marquer le passage du ministre du travail.

## DECLARATION du MINISTRE du TRAVAIL

En se rendant à Chapais pour assister à la signature du contrat de travail entre le Syndicat National des Mineurs (CSN) et la Compagnie Opemiska Copper Mine, le Ministre provincial du Travail, l'honorable René Hamel, a déclaré aux grévistes : "Il n'y a eu aucun acte de violence de votre part durant la grève. Cette dernière a été ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une épreuve de force économique. Il y a eu des blessures, mais des blessures morales. Je souhaite qu'elles se cicatrisent le plus tôt possible."



Le secrétaire général de la CSN, M. Marcel Pepin, signe le registre des visiteurs sous l'œil attentif du maire de la ville, M. Gérard Pelierin. Nos lecteurs auront reconnu à l'extrême gauche, l'hon. Lucien Cliche; à l'arrière plan, l'hon. René Hamel et à la droite de notre photo, M. Daniel Lessard, vice-président de la CSN, et M. Philippe Girard, directeur des relations inter-syndicales.

Le 28 mars dernier, en présence des honorables René Hamel et Lucien Cliche, respectivement ministre du Travail et ministre des Affaires municipales, se signait la convention collective entre Opemiska Copper Mines et le Syndicat National des Travailleurs des Mines de Chapais. La signature de cette convention mettait fin à une grève de cinq mois et 9 jours.

C'est le 20 octobre 1961 que les membres du Syndicat, à la suite d'un vote au scrutin secret de 92%, décidaient d'établir des lignes de piquetage à l'entrée de la mine. Chapais est un centre minier qui compte 2,700 habitants, dont toute l'activité économique est centrée autour de l'Opemiska Copper Mines. Cette dernière est en opération depuis 1954. Très vite, les mineurs se sont organisés dans un Syndicat libre et autonome affilié à la C.S.N.

Les mineurs du Nord-ouest québécois ne sont pas gâtés par les Compagnies minières. Ceux de Chapais ne faisaient pas exception, même si grâce aux efforts du Syndicat ils recevaient des taux de salaire plus élevés que les autres mineurs. C'est le seul Syndicat affilié à Notre Confédération dans les mines de cuivre. Les autres pour la plupart sont représentés par les Métallurgistes-Unis d'Amérique (United Steelworkers of America).

La dernière convention collective était expirée depuis le 1er juillet 1961. Après quelques mois de négociations, le Syndicat a réalisé que la Compagnie n'accepterait pas de signer des conditions de travail avantageuses pour les mineurs, à moins que ceux-ci aient recours à leur force économique. Les autres mineurs de Chibougamau et de Noranda auraient pu en faire autant, mais les Steelworkers n'ont pas jugé bon de faire une lutte commune avec ceux de Chapais.

Lutter contre un emprise du genre d'Opemiska Copper Mines, qui est détenu par Venture Ltd., ne représente pas une mince tâche. Le piquetage à 60 degrés au-dessous de zéro, les tentatives de certains personnages de Chapais pour briser la résistance des mineurs, l'isolement à 200 milles du centre le plus proche, voilà autant d'obstacles qu'ont franchis avec succès les 450 travailleurs de Chapais. Ils méritent qu'on leur tire notre chapeau!

Le règlement de ce conflit est extraordinaire et marque une étape pour les travailleurs et aussi est de nature à influencer les conditions de vie de tous les mineurs de cette région. La Compagnie avait réussi à garder pour elle et d'une manière absolue, le droit de juger la qualification et la classification des employés. Ce droit absolu, elle ne l'a plus. Le Syndicat peut en contester l'exercice. Seuls les mineurs de Chapais, de tous les autres, ont obtenu ce gain dans leur convention. Ils peuvent maintenant être traités comme des hommes, soit avec justice.

L'ancienneté des employés passait toujours au second rang. La nouvelle convention prévoit une clause d'ancienneté qui protège les droits du travailleur. Aucune autre convention n'accorde une telle disposition. Les mineurs ont gagné.

La procédure de griefs et d'arbitrage a été améliorée et les griefs peuvent être défendus avec efficacité.

Aucune Compagnie minière n'a voulu accorder la retenue syndicale sur la paye (check-off). Les mineurs avaient décidé de l'obtenir. La Compagnie ne voulait pas déplaire aux autres compagnies. Les mineurs ont tenu et pour la première fois une formule a été négociée. Comme la Compagnie paie ses employés par l'intermédiaire de la Banque Impériale de Commerce, nous avons obtenu que Opemiska Copper Mines dise par écrit à la Banque qu'elle était d'accord pour que la Banque déduise de la paye des employés toute créance qu'elle recevra des employés: donc y compris la contribution syndicale. Victoire des Mineurs! Victoire du Syndicat!

Un fonds de pension contributaire a aussi été obtenu. Le nombre de fêtes chômées et payées a été augmenté. La Compagnie s'est engagée à payer seule une assurance-vie de deux mille dollars (\$2,000.00) par employé et des bénéfices chirurgicaux pour l'employé et toute sa famille avec une échelle maximum de \$275.00.

Toutes les Compagnies minières faisaient un front commun sur la question des salaires et offraient que 10cts d'augmentation pour un contrat de trois (3) ans. Le contrat prévoit une augmentation de 2 1/2 % pour la première année, 2 1/2 % la deuxième, et 2 1/2 % la troisième année, avec un minimum par année de \$0.05 l'heure. Moyenne d'augmentation: 18cts l'heure. La Compagnie refusait la rétroactivité. Elle l'a payée et les employés en ont bénéficié.

Voilà le bilan de cette grève de 5 mois et 9 jours. La plus belle victoire syndicale réside encore dans le fait que les mineurs ont amélioré leur condition d'homme; ils ont prouvé que la dignité humaine valait d'être respectée.

La C.S.N. a été heureuse d'aider les mineurs de Chapais; elle est fière d'eux. Les mineurs de Chapais se glorifient des services qu'ils ont reçus de leur organisation syndicale. Ils sont dans un Syndicat libre, mais solidaire avec les 500 autres syndicats affiliés à la C.S.N.

Les mineurs sont des pionniers; ils se sont expatriés pour former une nouvelle communauté. Ils ont fait oeuvre de pionniers dans le syndicalisme et surtout leur réalisation, grâce à eux et à l'ensemble de notre mouvement, les placent au premier rang, quant aux conditions de travail, dans les mines de cuivre.

## LES JOURNAUX ONT ÉCRIT...

### "LE DEVOIR"

"Ce contrat que l'on dit le plus avantageux de tous ceux qui régissent actuellement les employés des mines du nord-ouest québécois, reconnaît au syndicat le droit de discuter avec la compagnie au sujet de la qualification et de la classification des employés, accorde le droit de l'ancienneté et le recours à l'arbitrage public".

(MARCEL THIVIERGE, 30 mars 1962)

### "LA PRESSE"

"Le contrat de travail intervenu hier entre la Opemiska Copper Mine et le Syndicat des travailleurs des mines de Chibougamau comporte une clause accordant la retenue syndicale sur le salaire. Pour les employés de l'industrie du cuivre, c'est une brèche dans le front uni que présentaient tous les employeurs de cette industrie".

(JEAN O'NEIL, 30 mars 1962)

### "LE NOUVEAU JOURNAL"

"Une grève sans bavure", se vante l'organisateur de la CSN, M. Napoléon Nadeau; une grève comme les aime le gouvernement, dit le ministre du Travail, M. René Hamel; une grève longue, ajoutent les mineurs; une grève réussie, conclut le secrétaire de la CSN, M. Marcel Pépin.

"Tout cela est vrai. Cette grève, commencée le 20 octobre dernier, après un vote secret des syndiqués, s'est déroulée dans le calme, mais aussi dans la plus complète détermination. Chaque jour les grévistes n'ont pas manqué de faire le piquetage nécessaire. La patrouille du syndicat a maintenu l'ordre le plus impeccable, bien qu'elle n'ait pu empêcher qu'une douzaine de "scabs" attaquent les grévistes à un moment donné".

(GILLES NERON, 30 mars 1962)



L'hon. Lucien Cliche adresse la parole aux invités du maire de Chapais

# Les travailleurs canadiens s'embourgeoisent-ils ?

N. D. L. R. — Il y a quelques semaines, le directeur du journal Le Devoir, Monsieur Gérard Filion, publiait un premier-Montréal sur "La Crise de l'embourgeoisement".

Le Travail ne partage certainement pas toutes les vues de Monsieur Filion sur l'évolution de notre milieu. Nous sommes donc heureux de publier aujourd'hui une première réaction de l'un de nos militants syndicaux. Nos lecteurs connaissent déjà Raynald Drolet, permanent syndical de la région de Shawinigan depuis plusieurs années.



## L'opinion d'un militant syndical

Une crise de l'embourgeoisement? M. Gérard Filion donne, semble-t-il, une signification assez étroite au mot embourgeoisement en l'attribuant aux ouvriers qui se désintéresseraient, selon lui, de leur syndicat à cause de leur niveau de vie. L'embourgeoisement, ne serait-ce pas plutôt une tendance à se contenter de plus en plus du régime actuel, une tendance à la paresse et à l'oubli de tous les problèmes auxquels la classe ouvrière et le monde ont à faire face?

Il est certain que les travailleurs ne s'occupent plus de leur syndicat de la même façon qu'ils s'en occupaient alors que c'était pour eux une découverte. Ils ont pris conscience de leur force et n'ont pas à la démontrer quotidiennement. De plus, les moyens modernes d'information, la radio, la télévision, les journaux qui s'occupent de plus en plus du syndicalisme n'obligent plus les travailleurs à se tenir constamment en contact avec leur syndicat pour obtenir une information. Les techniques syndicales mieux adaptées, leurs représentants mieux préparés donnent au travailleur organisé une sécurité qu'il n'avait pas au tout début. Ils n'ont certes pas à lutter quotidiennement, mais quand ils ont besoin de l'instrument de la lutte plus engagée, ils ne la refusent pas.

### Les travailleurs, des bourgeois ?

Il serait injuste de qualifier les travailleurs de bourgeois parce qu'ils s'habillent comme les autres classes plus favorisées, parce qu'ils possèdent une voiture et un chalet. Le syndicalisme a pour but principal justement de faire bénéficier aux travailleurs de ces avantages. Alors le syndicalisme serait bourgeois dans son essence!

Les centrales syndicales représentent dans l'ensemble l'état d'esprit des travailleurs, car elles ne peuvent aller beaucoup plus loin que ceux-ci le désirent. Les positions actuelles des centrales syndicales en matière de planification économique, d'éducation, de politique nationale et internationale, d'aide aux pays sous-développés, seraient bourgeoises? Le mouvement syndical ne se gêne pas depuis quelques années de dénoncer le régime où l'entreprise privée est au centre des activités économiques. Sur le plan politique, a-t-on vu dans le passé le mouvement syndical y aller avec plus d'ardeur qu'aujourd'hui? Serait-ce tout cela de l'embourgeoisement? Que le mouvement syndical devienne adulte comme l'ouvrier qu'il représente devient adulte, en revisant son action et en s'intéressant davantage à toutes les questions du jour et non celles qui prévalaient autrefois, serait-ce encore là de l'embourgeoisement?

### Les ouvriers... et les intellectuels

M. Filion fait état de l'opposition qui existerait de plus en plus entre les intellectuels et la classe ouvrière. Son affirmation ne semble pas se confirmer dans les faits. Il est vrai que, depuis toujours, la classe ouvrière ne peut suivre dans tous les détails les discussions des intellectuels, mais pas plus aujourd'hui qu'hier. Au contraire, avec les moyens de diffusion de la pensée où les intellectuels trouvent maintenant leur place parce que c'est rentable, les travailleurs suivent de beaucoup plus près l'évolution qu'ils ne boudent d'ailleurs pas. Il reste que les intellectuels et la masse, qui est un peu différente de la classe ouvrière organisée, ne se rencontreront jamais. Cependant, par l'intermédiaire de ses représentants, de son élite, la classe ouvrière est beaucoup plus apte à comprendre les différents courants de pensée qu'elle ne l'était il y a quelques années. L'organisation syndicale est celle qui se rapproche le plus, à mon sens, des intellectuels d'aujourd'hui.

Dire que la classe ouvrière s'embourgeoise, c'est affirmer en même temps que le syndicalisme s'embourgeoise, à moins que l'on prétende que le syndicalisme ne représente plus les travailleurs, ce qui serait évidemment ridicule. M. Filion a mal posé le problème en regardant seulement l'apparence extérieure des ouvriers et également en les mettant en opposition avec les intellectuels. C'est l'esprit qui anime le syndicalisme qui nous donne la véritable dimension du travailleur.

Raynald DROLET

# Tentative de hold up par les unions internationales

Lundi, le 9 avril dernier, les représentants de certaines unions internationales, dont le local 144 des Plombiers, ont subitement utilisé la violence pour sortir les travailleurs du chantier Pigott Construction, à Tracy, près de Sorel. Ces travailleurs étaient presque en totalité membres d'un syndicat affilié à la Confédération des Syndicats Nationaux. Ce geste a été posé tôt le matin. Plus tard, dans la matinée, soit à 11.45 a.m., les travailleurs ont voulu exercer leur droit au travail et sont retournés au chantier. Les internationaux qui avaient formé une ligne de piquetage les en ont empêchés. Quelques-uns de nos représentants ont été blessés, dont le confrère René Harmégnies, organisateur de la CSN, et le confrère Lucien Kiopini, agent d'affaires de Sorel. Cet acte de banditisme syndical est inadmissible au sein d'une démocratie.

Les internationaux ne croient donc pas à la liberté du travailleur de choisir leur syndicat? Pour tenter de justifier leur action, ils ont voulu faire croire à la population que les travailleurs eux-mêmes du chantier Pigott sont sortis volontairement du travail. Pourquoi devaient-ils recourir à des gens de l'extérieur, fiers-à-bras et autres, pour dresser leur ligne de piquetage si leur prétention était justifiée. Quel mensonge!

C'est une grave atteinte à la liberté syndicale. L'attitude de ces unions a eu comme conséquence d'irriter les Sorelois. C'est d'ailleurs facile à comprendre. La responsabilité de tous les événements doit être attribuée en totalité aux représentants des unions internationales. Ils ont voulu voler l'emploi des syndiqués de Sorel, ils auraient mieux fait de consacrer leur énergie à promouvoir la condition ouvrière. Au nom de la liberté du travailleur, la Confédération des Syndicats Nationaux ne peut tolérer de telles attitudes et est profondément dégoûtée.

Marcel Pepin

Secrétaire général de la CSN

le 17 avril 1962

## La crise de l'embourgeoisement

L'article d'Henri Pierre, que nous avons publié hier, soulignait avec force l'embourgeoisement des travailleurs britanniques. Les villes nouvelles, hautement planifiées, "ont drainé depuis la guerre une partie de la classe ouvrière hors des faubourgs misérables des grands centres urbains". Ce dépaysement a eu un double effet : il s'est traduit par le conformisme et la révolte.

L'ouvrier britannique, transplanté en banlieue, avec sa petite villa entourée d'une haie, avec rocaille de fleurs à l'avant et jardinet à l'arrière, s'est découvert une âme de bourgeois. Il continue certes à payer sa cotisation syndicale, mais il vote conservateur. Henri Pierre signale que certaines circonscriptions électorales de banlieue ont passé du parti conservateur au parti travailliste au lendemain de la migration ; mais quelques années plus tard, l'atmosphère nouvelle avait produit son effet : on constatait un retour en masse des électeurs au parti conservateur, indice certain d'un embourgeoisement des banlieusards de date récente.

Le conformisme de la masse révolte une partie des intellectuels. Ils refusent l'ordre nouveau en train de s'établir. Ils prêchent la révolte. Ils se disent dégoûtés de l'affaissement de cette lourde pâte populaire. La révolte des intellectuels s'exprime par la négation de toute croyance religieuse, par le refus de l'ordre capitaliste, par le rejet des vieux partis politiques. Ils cherchent à descendre vers le peuple, mais le peuple fuit en s'élevant vers le haut.

Le phénomène est-il différent en Amérique du Nord? Pas tellement. La désaffection des travailleurs pour les syndicats est bien connue. Il ne s'agit pas d'hostilité, mais tout simplement d'indifférence. Dans l'usine automatisée, où il n'y a plus de place que pour des techniciens, le syndicat apparaît comme une curiosité. On paye encore une cotisation, mais on n'est guère disposé à se lancer dans les luttes violentes et épuisantes d'il y a une génération.

Cet engourdissement par la promotion bourgeoise des travailleurs se traduit sur le plan politique. Devenu bourgeois, le travailleur industriel aspire à imiter le bourgeois : il s'habille comme lui, il roule une voiture de même marque, il possède son camp d'été, il assiste

aux grandes compétitions sportives, il va même jusqu'à jouer au golf. Les slogans d'autrefois sur la libération des travailleurs n'ont plus de sens pour lui. Il aspire à jouir en paix des avantages que lui procure la société capitaliste. Il ne se sent plus attiré vers la gauche ; c'est la droite, avec tout le confort qu'elle offre, qui constitue pour lui l'idéal auquel il aspire.

Mais l'intellectuel, lui, a souvent une réaction contraire. Par définition, l'intellectuel est un isolé. Il pense par lui-même, donc il se différencie de la masse. Dans une société où la misère est le lot commun, l'intellectuel est généralement un réactionnaire. Plus les instincts du peuple s'orientent vers la gauche, plus il a tendance à défendre les valeurs traditionnelles. Mais que le peuple se range graduellement du côté des conservateurs, et on verra l'intellectuel devenir radical, parfois même révolutionnaire. Heureusement ou malheureusement, tout dépend du point de vue, son action reste toujours plus ou moins artificielle, car elle ne s'enracine pas dans la réalité du moment. A longue échéance, il finit par avoir raison, car l'intellectuel est souvent un précurseur, une espèce de prophète. Quand il met la société en garde contre l'embourgeoisement, la satisfaction de soi-même, la conservation de valeurs sûres, il annonce des jours où il faudra repenser les problèmes et retrouver un idéal nouveau à des gens qui, trop bien nourris, n'ont plus d'autre chose à faire qu'à digérer. Mais il s'écoule généralement une ou deux générations entre les prédictions des intellectuels et leur réalisation.

La société canadienne-française subit, avec un peu plus de violence peut-être, la crise d'adaptation des sociétés occidentales. L'embourgeoisement des classes populaires est un phénomène perçu de tous ceux qui ne sont pas irrémédiablement aveugles. Or, pendant que le peuple devient de plus en plus indifférent aux problèmes qui l'agitaient avant la dernière guerre, les intellectuels se démenent, remettent tout en question, proposent des solutions tellement radicales que le peuple qui les écoute n'y entend goutte. Tout cela est passablement artificiel, à cent lieues en tout cas des préoccupations et des sentiments profonds de la masse. Ce n'est certes pas un travail inutile, puisque les problèmes qu'on soulève aujourd'hui seront probablement ceux qui se poseront à nos enfants. Mais en attendant que le peuple s'amuse pendant que les beaux esprits s'agitent.

GERARD FILION

## TIRONS ENSEMBLE



Le Travail est heureux de saluer les responsables de l'excellente publication syndicale de la région du Saguenay TIRONS ENSEMBLE. Cette publication, autrefois réservée aux travailleurs d'aluminium d'Arvida, est maintenant offerte à tous les travailleurs de la région Saguenay-Lac-St-Jean. Les initiateurs de cette expansion ne se proposent pas de faire double emploi avec le journal Le Travail, mais plutôt de consacrer leur publication à l'analyse des actualités syndicales au plan régional. Sur notre photo, assis, de gauche à droite : M. Roméo Simard, officier du Syndicat d'Arvida, l'abbé Philippe Bergeron, aumônier régional, M. Irénée Giguère, vice-président du Syndicat d'Arvida, M. Lucien Boucher, vice-président du Syndicat d'Arvida. Debout, M. Guy Gagné, directeur du "Tirons Ensemble", M. Louis-Philippe Boily, président du Conseil régional et coordonnateur des Services sociaux à la CSN, M. Adrien Plourde, président du Syndicat d'Arvida et vice-président de la CSN.

# QUELLES SERONT LES CONSÉ

Nous avons interrogé pour vous le professeur Jacques Dofny, spécialiste de la sociologie du travail.



Chargé de recherches au Centre national de la recherche scientifique à Paris en 1950, M. Dofny a publié plusieurs articles sur les problèmes du travail (notamment sur l'automatisation) et de la classe ouvrière en Europe. Il a collaboré notamment à deux ouvrages récents dans ce domaine : "L'histoire générale du Travail" et "Traité de sociologie du Travail", en 1961 à Paris. M. Dofny est actuellement professeur invité à l'université de Montréal où il donne un cours de sociologie du travail.

**QUESTION** — M. Dofny, nous avons tous pu constater que le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est bien différent de ce qu'était la société de 1925, par exemple. Quelles sont vos opinions sur le type de civilisation qui prévaudra en l'an 2000 et que l'on a déjà baptisée "civilisation du loisir" ?

**REPONSE** — Je ne serais pas tenté de nommer la civilisation de l'an 2000 la "civilisation des loisirs." D'une part, nous n'y sommes pas encore et, d'autre part, une bonne partie de l'humanité n'y songe même pas. Néanmoins, la tendance des pays hautement industrialisés — aussi bien l'URSS que les USA — est de réduire les horaires de travail. Ceci veut-il dire qu'il faut penser une formation ou une instruction en fonction des loisirs ? Il me semble qu'il est plus réaliste d'allonger le plus possible (en tenant compte, évidemment, des impératifs momentanés) le temps de formation générale et plus encore d'élargir le contenu de cette formation. En ce qui concerne les travailleurs des entreprises, il me semble qu'il faudrait abandonner l'idée d'une préparation aux seuls aspects professionnels de la vie d'entreprise et au contraire étendre cette formation aux domaines économiques et sociaux de l'entreprise. Autrement dit, avant de préparer les travailleurs aux loisirs, préparons-les d'une façon plus complète à prendre des responsabilités dans l'entreprise. On est très loin d'avoir offert aux travailleurs toutes les formes possibles d'engagement et de participation à leur travail, bien qu'on utilise fréquemment cette notion de participation, mais en l'appliquant à des aspects secondaires de la vie de l'entreprise.

Ceci étant dit et bien que le métier de prophète ne soit pas le mien, on peut souligner des caractéristiques qui semblent importantes pour définir le type de civilisation vers lequel nous nous acheminons :

La première de ces caractéristiques sera sans doute le développement de l'emploi féminin. L'accès des femmes à la plupart des emplois jusqu'ici réservés aux hommes va, vraisemblablement, se généraliser.

**QUESTION** — Si je peux me permettre d'ouvrir ici une parenthèse, je mentionnerais que la proportion des femmes dans la main-d'œuvre canadienne est déjà de 25% au Canada. Comment cette situation se compare-t-elle avec celle qui prévaut dans votre pays ?

**REPONSE** — En France, le recensement de 1954 indiquait 34.4%. Mais ce qu'il faut souligner, c'est qu'il y a aussi des femmes à des emplois réservés jusqu'alors aux hommes, ou qu'à l'intérieur des emplois, il y a accès à des échelons de plus en plus élevés.

## La civilisation de demain

**QUESTION** — Je vous ai interrompu, vous alliez mentionner la deuxième caractéristique de la civilisation de demain.

**REPONSE** — Oui, en effet. Eh bien ! je pense que l'importance des jeunes dans la vie sociale va s'accroître énormément. Jusqu'à maintenant, la civilisation des sociétés occidentales a été pensée et dominée par des hommes, le plus souvent d'origine bourgeoise, et par des hommes qui avaient un certain âge. Je crois que, de plus en plus, nous allons voir, d'une part, des jeunes, d'autre part, des femmes — se définissant dans un cas comme dans l'autre en tant que salariés — prendre une part de plus en plus grande à la formation et à la conception même de la culture et de la civilisation. Déjà, en France par exemple, le développement extraordinaire du syndicalisme étudiant est un indice de la tendance que je viens de mentionner. On constate également que des hommes très jeunes, dans différentes carrières professionnelles, occupent déjà des postes très importants. Pour le syndicalisme, cette évolution pose un triple défi : celui de la syndicalisation des jeunes d'une part, des collets blancs et de l'ensemble de la main-d'œuvre féminine d'autre part.

**QUESTION** — Si nous laissons maintenant le domaine des prévisions à long terme pour revenir à des prévisions de courte période sur les conséquences de l'automatisation, j'aimerais que vous fassiez part aux lecteurs du journal Le Travail de vos opinions quant à l'évolution des qualifications professionnelles à l'âge de l'automatisation. Croyez-vous, par exemple, que les travailleurs auront désormais besoin d'un plus haut niveau de scolarité et, si oui, pourquoi ?

## Trois types d'automatisation

**REPONSE** — Pour répondre à votre question, il faut distinguer trois types d'automatisation :

1° l'automatisation dite de Détroit, qui, en fait, est apparue à peu près simultanément chez Renault en France, chez Morris à Coventry. C'est celle de la machine transfert, qui remplace presque tous les efforts musculaires par des moyens mécaniques et intègre dans un système complet une séquence d'opérations;

2° la seconde étape est marquée par l'apparition des dispositifs de rétroaction, de régulation automatique, c'est-à-dire l'ensemble des calculatrices de tous genres qui se substituent à l'homme dans les fonctions mentales que nécessitait la production;

3° enfin, le stade le plus avancé est celui où les opérations de préparation, de programmation, voire d'invention sont réalisées par des dispositifs automatiques.

Bien entendu, ces différents types sont diffusés de façon très variable selon les pays, les régions, les industries, etc. On peut imaginer des séries de cas où l'on trouverait un seul type d'automatisation coexistant avec des procédés anciens, ou bien, à l'autre extrême, les trois types d'automatisation représentés dans une même entreprise. Selon le cas devant lequel on se trouve, le problème de l'emploi ou de la formation se pose en termes différents.

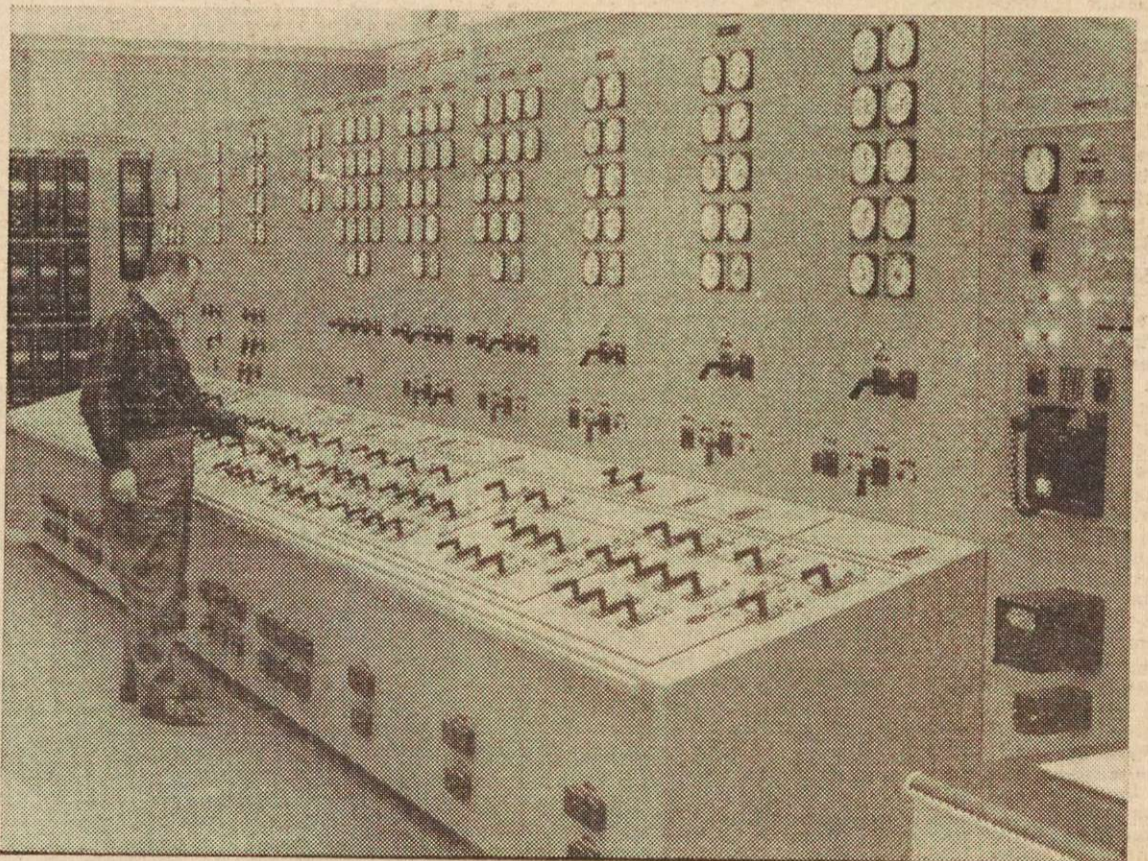
**QUESTION** — Quelles seront les conséquences de l'automatisation sur le marché de l'emploi ?

**REPONSE** — Le premier point que l'on constate, c'est que l'automatisation n'augmente pas nécessairement les emplois. Premièrement, elle réduit très souvent les emplois là où elle s'installe dans des complexes anciens et, même si l'on pouvait dire que la fabrication des machines automatisées emploie plus d'ouvriers qu'autrefois, il faut tout de suite ajouter que ce ne sont pas les ouvriers qui sont déplacés de la fabrication qui sont réemployés à fabriquer les nouvelles machines; par conséquent, sur ce plan là, l'automatisation ne résout pas par elle-même le problème de l'emploi. Deuxièmement, il ne faut pas perdre de vue que nous nous trouvons dans une période où les besoins de masse — ou une partie des besoins de masse, en Amérique du Nord par exemple — se trouvent satisfaits; par conséquent, on ne se trouve plus dans une période d'expansion comparable à celle dans laquelle s'est inscrite la croissance de l'industrie de l'automobile. Il n'est pas du tout certain que l'automatisation entraînera une expansion de l'emploi. On a dit aussi que l'automatisation ne se développerait que lentement parce qu'elle requiert des capitaux que l'on ne trouverait pas en abondance et qu'elle aurait besoin de techniciens qui ne seraient pas en nombre suffisant sur le marché. Mais on peut opposer à cet argument le fait que la taille et le prix des équipements automatisés, par exemple, les calculatrices, sont en constante réduction et que leur installation permet de tels bénéfices que leur adoption s'impose. Ainsi, par exemple, on a vu des compagnies d'aviation abandonner des fabrications qui étaient encore rentables pour passer d'emblée à de nouveaux types de fabrication tout simplement parce que ces nouveaux types de fabrication plus automatisés étaient plus économiques. Troisièmement, on a dit que, pour ce qui était de la main-d'œuvre traditionnelle, il faudrait une formation professionnelle accélérée et massive. Or, dans de très nombreux cas, toutes les catégories professionnelles sont atteintes; une formation professionnelle plus grande des opérateurs ne résoudrait donc pas le problème. Les ingénieurs ont souvent fait défaut au cours des années passées, mais les calculatrices de tous genres ne vont-elles pas rendre inutiles certaines des qualifications même très élevées. Par conséquent, la promotion professionnelle ne sera pas facile. Il est plus réaliste de considérer sans doute que les qualifications qui résisteront le mieux à l'automatisation sont simplement celles qui ne valent pas la peine d'être automatisées. Ce serait donc une illusion de croire que la formation professionnelle est "la" solution qui va résoudre les crises d'emplois que pourrait créer l'automatisation.

## Les structures de l'entreprise

**QUESTION** — Croyez-vous que les structures de l'entreprise seront également affectées par l'automatisation ?

**REPONSE** — De nouveau, là aussi, les réponses que l'on peut donner varient selon, comme je l'ai dit, les types d'automatisation devant lesquels on se trouve. Si on implante, dans certaines usines, des points d'automatisation qui s'insèrent en quelque sorte dans un réseau technique plus ancien, nous trouvons un groupe où les exigences techniques et les comportements des travailleurs restent, disons,



Un aperçu de la salle de contrôle à l'usine hydro-électrique de Manicouagan, propriété de l'Hydro-Québec.



# CONSEQUENCES DE L'AUTOMATISATION

assez traditionnels et donc relativement prévisibles en s'appuyant sur ce qui s'était passé autrefois. Mais si l'on se trouve dans une situation d'implantation de complexes entièrement automatisés, là où rien n'existait encore auparavant, les groupes de travailleurs, leur organisation, leur comportement sont beaucoup moins susceptibles de prévision. Donc, selon que l'on se trouve dans un cas ou dans l'autre, on a des problèmes techniques, des problèmes de formation, des problèmes de recrutement du personnel d'organisation des entreprises et aussi des problèmes de syndicalisation qui sont différents.

Prenons le cas d'une entreprise qui automatise un certain secteur de production et supposons qu'il s'agisse d'une automatisation du premier stade. Dans ce cas, peut-être encore le plus fréquent, le type d'ouvrier que nous rencontrons est un ouvrier dont la formation est très courte et de qui l'on exige surtout des aptitudes physiques et mentales qu'il possède naturellement sans qu'une formation spéciale soit nécessaire. Cet ouvrier s'apparente au sportif qui a des qualités physiques exceptionnelles. Ce qui caractérise ce type d'ouvrier, c'est — comme je l'ai dit — son temps de formation très court; il peut, par ailleurs, être payé un salaire élevé, il doit même être payé un salaire élevé, parce que les qualités qu'il a ne sont pas très courantes et que, d'autre part, il est capital que son travail se fasse régulièrement. En effet, plus une entreprise est automatisée et moins une direction peut tolérer le moindre déraillement, le moindre arrêt dans sa fabrication et, par conséquent, plus elle est obligée de bien payer ses ouvriers pour être sûre que, à aucun moment, il n'y aura la moindre défaillance.

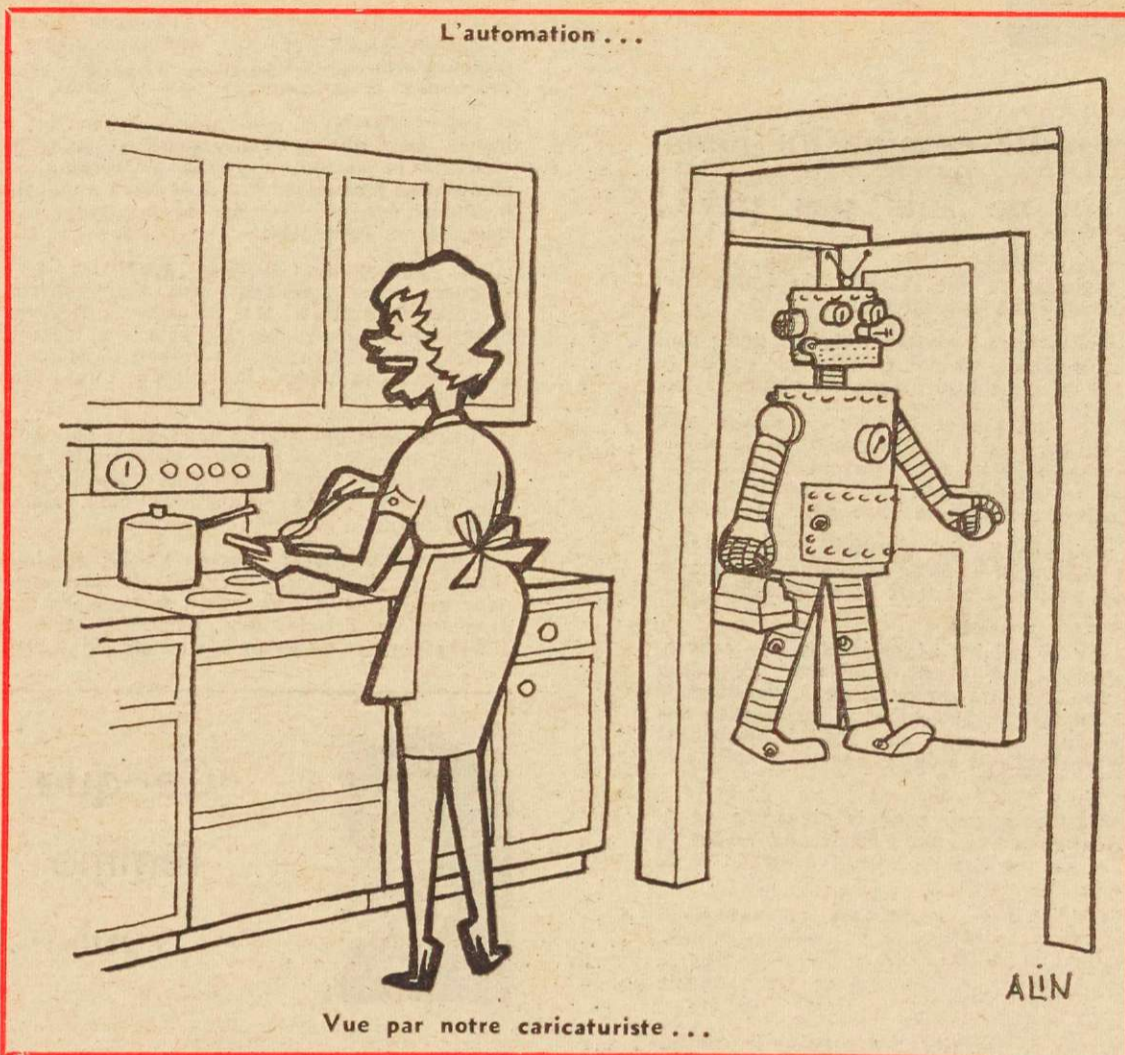
**QUESTION — Est-ce que les facteurs que vous venez de mentionner ne vont pas modifier dans une très grande mesure l'équilibre des relations patronales-ouvrières traditionnelles?**

**REPONSE —** Je crois que ça pourrait les modifier dans la mesure où nous nous trouvons devant un groupe qui a, en fait, un pouvoir de négociation supérieur à ce que les ouvriers avaient dans la période de mécanisation qui a précédé. En effet, c'est un groupe beaucoup plus restreint possédant des qualités qui sont détectées par divers tests. Mais ce groupe plus restreint, en contrepartie, court le risque de ne conserver ces qualités que pendant une période beaucoup plus courte par comparaison aux connaissances techniques d'autrefois puisqu'elles sont, cette fois, à base d'aptitudes physiologiques et mentales. En résumé, ceci donnerait donc à ce groupe de travailleurs une force de frappe en négociation beaucoup plus grande que les autres, mais d'une moindre durée.

**QUESTION — Croyez-vous que le syndicalisme soit en voie de s'adapter aux transformations que vous venez de décrire?**

**REPONSE —** Il est difficile de parler de la situation au Canada parce que je la connais vraiment trop peu et que les recherches en ce domaine, pourtant capital, sont presque inexistantes. Pour ce qui est des Etats-Unis, j'ai effectivement étudié un peu le problème et je suis frappé de voir que ce type de préoccupation est constant dans les écrits de certains syndicalistes américains et qu'ils vont même jusqu'à penser que, dans l'avenir, il faudra aller au-delà de la négociation traditionnelle pour s'orienter vers une négociation préalable à la mise en route d'un système automatisé. D'après ce que j'ai pu apprendre, vous-même avez émis de semblables revendications. Pour ce qui est de l'Europe, je crois qu'effectivement la plupart des syndicats européens sont conscients des problèmes qui se posent à eux. Ils sont conscients qu'il y a une diversification de plus en plus grande des caractéristiques des travailleurs, des conditions où ils se trouvent et que, par conséquent, les conditions de la négociation prennent des formes de plus en plus variées. Ceci complique la tâche du syndicat. Très souvent cela implique, à l'intérieur du syndicat lui-même, des arbitrages préalables entre les catégories de travailleurs, avant d'aborder la négociation avec la direction.

Si nous élargissons notre problème à l'ensemble des travailleurs qui sont dans la même entreprise, alors nous voyons qu'un phénomène très important est en train de se produire: c'est que l'on semble passer d'une situation où ceux qu'on appelle ici les collets bleus étaient largement majoritaires à une situation où ils ne le sont plus et où éventuellement les collets blancs deviennent majoritaires. Peut-on dire pour autant qu'on ne se trouverait plus dans une situation où la revendication s'appuierait sur un sentiment d'appartenance à une classe sociale bien déterminée, la classe ouvrière? Il me semble que là, il est assez difficile dans l'état actuel des choses de répondre parce que nous assistons à un double phénomène. En un sens, on peut dire qu'il y a une certaine promotion sociale dans les catégories ouvrières. Encore une fois, ceci est tout relatif parce que n'oublions pas qu'à côté des groupes automatisés dont nous parlons maintenant subsistent tous les autres groupes qui ne le sont pas du tout et qui restent dans la situation professionnelle traditionnelle. Donc, d'une part, nous avons une certaine promotion ouvrière mais, en même temps, nous voyons apparaître des emplois de bureau qui tendent à se rapprocher de plus en plus, au point de vue du travail et de la condition sociale, du groupe des opérateurs-techniciens de la fabrication. Je pense, par exemple, à tous les employés



sur machines-comptables et je pense aussi aux dessinateurs dont la condition se rapproche de plus en plus de celle de ces ouvriers dont nous venons de parler. Si bien qu'il y a une espèce de zone intermédiaire qui tend à se gonfler et qui va, dans l'avenir, probablement constituer le groupe le plus représentatif. Les frontières entre le travailleur à col blanc et le travailleur à col bleu ne seront plus très distinctes. Dans cette perspective-là, il semble qu'un des points principaux, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis, qui préoccupent les syndicats, c'est précisément la syndicalisation de ces nouvelles catégories de travailleurs, soit techniciens ou employés, soit ouvriers d'un nouveau type. Est-ce qu'on peut dire que ces employés "nouvelle manière," ces techniciens sont plus ou moins syndiqués? Il est encore difficile d'en parler parce que nous n'avons pas beaucoup d'études de faites sur ce sujet. Nous en avons quand même quelques-unes qui nous montrent que la combativité de ces employés "nouvelle manière," ou de ces petits techniciens, dessinateurs, etc., apparaît en tous les cas aussi grande que la combativité traditionnelle des ouvriers de la fabrication. Mais il est à souligner que le syndicalisme européen, à ce point de vue, paraît très en avance sur le syndicalisme américain.

## Automation et chômage

**QUESTION — M. Dofny, j'aimerais revenir un peu en arrière sur une chose que vous avez mentionnée tout à l'heure lorsque vous disiez que l'automatisation n'allait pas créer autant d'emplois que certains avaient voulu le croire au début de cette transformation de la technologie industrielle. Si de nouveaux emplois ne sont pas créés en grand nombre, si nous avons par ailleurs la preuve tous les jours que l'automatisation supprime des emplois, comment, d'après vous, va-t-il falloir tenter de résoudre ce problème de sous-emploi créé par les nouvelles machines?**

**REPONSE —** Je pense qu'il y aurait deux façons de répondre. La première, c'est que l'automatisation semble entraîner presque automatiquement une réduction des horaires, ceci permettant d'accroître un peu le nombre de personnes employées; et le second point, aussi important que le précédent, c'est qu'on ne peut plus, semble-t-il, créer, développer une industrie à l'heure de l'automatisation sans faire, au préalable, une programmation aussi bien des problèmes d'emplois que des problèmes de production. Autrement dit, il devient impensable que l'on installe un ensemble automatisé constituant une espèce de pôle de croissance dont on ne mesurerait que les aspects économiques. Il devient indispensable de mesurer à l'avance tous les problèmes que cela implique pour la main-d'oeuvre et donc de jouer des différents freins ou de différents systèmes de compensation dont on dispose, spécialement la réduction de la durée de travail qui en est un des plus importants.

**QUESTION — A votre connaissance, M. Dofny, est-ce que ce contrôle de la programmation ou du rythme de développement d'une nouvelle industrie automatisée s'est fait en Europe? C'est l'un des problèmes qui se posent ici et, comme vous le savez, nous habitons le paradis de l'entreprise privée. Alors, lorsque sur le plan syndical nous voulons mettre en doute le droit absolu de l'employeur, par exemple, de faire telle transformation, on invoque tout de suite les droits de gérance, les droits de propriétaire. Je comprends que vous prenez l'autre bout du problème et vous montrez que les entreprises modernes tendent à avoir des exigences techniques qui ne permettent plus de dissocier les aspects économiques des aspects sociaux. Avez-vous à la mémoire des exemples où ce contrôle du développement de l'entreprise se serait fait à partir du critère que vous venez de mentionner, i.e. les conséquences sur la main-d'oeuvre?**

**REPONSE —** Je n'ai pas d'exemple au niveau d'une entreprise. Ce que je peux dire c'est que pratiquement il s'agit d'une revendication que formulent tous les syndicats européens. J'ajouterais que, d'une façon indirecte, le Haut-Commissariat du Plan français exerce un peu ce rôle dans la mesure où il exerce un rôle de frein ou d'accélération sur le rythme du développement et sur celui de la formation de la main-d'oeuvre. Or, ce Commissariat au Plan n'est pas sans recourir aux avis des organisations professionnelles; d'ailleurs, toutes les branches de l'industrie française ont un "Comité du Plan" et ces comités, évidemment, comprennent des représentants des travailleurs, bien que les organisations syndicales se plaignent souvent d'y être en nombre insuffisant. De cette façon, il y a donc un certain contrôle qui s'effectue.

**QUESTION — Dois-je comprendre, par l'explication que vous venez de donner, que vous avez, en France, un contrôle de l'Etat sur les investissements?**

**REPONSE —** On ne peut pas employer cette expression de contrôle de l'Etat sur les investissements, mais ce que l'on peut dire c'est que, dans la mesure où il existe un plan, qui est un plan indicatif, il se passe ceci: le plan prévoit que, pendant les années qui viennent, on va privilégier tel secteur de l'industrie, tel secteur de l'activité économique, et privilégier telles entreprises; donc, dans cette branche industrielle qui est désignée par le Plan, toute entreprise qui se modernise reçoit des avantages directs ou indirects telle que: la réduction des impôts, et, surtout, des prêts financiers à des taux très faibles. Il y a donc des voies indirectes par lesquelles on peut orienter, faciliter ou freiner la création d'usines nouvelles ou la modernisation d'usines anciennes. Ce que soulignent donc les syndicats européens, c'est leur volonté d'un contrôle actif de ces changements industriels et économiques. Dans ce but, ils réclament des institutions qui leur reconnaissent ces droits de contrôle et d'intervention.



Par  
Adrien PLOUDRE,  
vice-président de la C.S.N.

## “J'travailles comme un joual et... je ne suis pas payé!”

Cette phrase raconte l'histoire, le drame d'un grand nombre de travailleurs.

Deux problèmes importants bien distincts sont contenus dans cette plainte. Grievs d'une surcharge de travail et d'une insuffisance de rémunération.

L'effort physique et le taux de salaire sont aux travailleurs ce qu'est le capital et le rendement aux capitalistes, aussi, doivent-ils les utiliser avec d'autant plus de soin qu'ils constituent leurs seules ressources dans la lutte pour la vie.

Le problème de la quantité de travail est souvent mêlé avec celui de la rémunération chez un grand nombre d'officiers et de membres syndicaux.

Le taux de salaire négocié dans une convention collective de travail pour une occupation donnée doit toujours correspondre à une journée normale de travail, autrement la négociation des taux de salaire risque de devenir purement illusoire pendant la vie de la convention collective de travail.

Le membre a voté pour la signature de la convention collective, parce qu'il connaissait la qualité et la quantité du travail demandé et le prix qui lui serait payé.

Par la suite, si des éléments de son travail changent par un accroissement de responsabilités, le taux de salaire convenu n'est plus valide, parce que la “marchandise” vendue n'est pas de même qualité.

De même, le travailleur a accepté le contrat de travail parce qu'il savait la quantité de travail exigée, en aurait-il été ainsi, s'il avait su que deux mois après, l'employeur eût requis plus?

Le contrat de travail fixe le prix du travail tant par sa qualité que par sa quantité et l'employeur — acheteur — ne peut pas par suite de modifications dans les techniques des opérations, établir seul le prix à payer.

### Et les changements ?

En notre temps, les changements dans les méthodes de travail sont fréquents à cause de nouvelles machines et des nouveaux produits qui ne cessent d'envahir nos usines.

La concurrence, réelle ou non, donne à l'employeur de bons prétextes pour tenter d'arracher du travailleur le meilleur rendement au plus bas marché.

Que peut faire le Syndicat pour faire respecter les taux négociés et la journée de travail raisonnable ?

Des techniques nouvelles ont été également inventées pour établir une relativité des salaires dans un même établissement ou service ou pour déterminer la journée raisonnable de travail; l'évaluation des tâches et l'étude du temps.

Ces inventions ont été d'abord combattues par les organisations ouvrières comme étant de nouveaux instruments patronaux pour exploiter les travailleurs par une augmentation des quantités de travail et par une réduction des salaires.

Il est plus que probable qu'au début c'était vrai, surtout que l'employeur seul a élaboré ces techniques et les a appliquées à sa façon.

La vigilance syndicale aura toujours la première place dans les moyens pour combattre l'arbitraire et l'abus des employeurs. Vouloir lui substituer la science pour corriger les grievs, ce serait une erreur.

L'esprit de combativité des membres devant l'injustice sera toujours la meilleure arme entre les mains des travailleurs.

Cependant, la puissance de cette volonté de résistance ne peut pas toujours s'exercer. Un griev important, impliquant un grand nombre de travailleurs, sera plus facilement solutionné qu'un griev individuel fut-il relativement simple.

La vérité nous oblige à dire, que l'employeur fera plus attention de heurter un important groupe de travailleurs et donnera probablement justice alors qu'il ne craindra pas les représailles de l'ensemble des travailleurs pour une injustice même flagrante qu'il pourrait commettre à l'égard d'un individu.

### Que valent ces trucs ?

Comment alors régler les problèmes des faibles dans une usine vis-à-vis des taux de salaire résultant de changements technologiques? Comment solutionner les grievs provenant des quantités de travail ?

On peut critiquer les méthodes d'évaluation des tâches, et des études de temps car ce sont des moyens arbitraires de fixer les taux de salaire et la journée juste et équitable, c'est entendu, mais nous croyons qu'elles s'approchent beaucoup plus de la vérité que de discuter uniquement “sur la gueule”.

Ces mesures de travail s'imposent dans les usines où les changements nombreux créent des grievs. Dans les usines où il n'y a pas de ces problèmes, il ne faut pas courir après.

Avant d'accepter ces trucs-là, il faut les connaître, discerner leurs avantages et leurs désavantages et surtout s'assurer de recourir, dans l'hypothèse d'un désaccord dans leurs applications pratiques par un arbitrage de personnes impartiales et compétentes.

Le devoir des officiers syndicaux est de défendre leurs membres; avec leur convention actuelle peuvent-ils les défendre efficacement pour la fixation des taux de salaire et des quantités de travail? Sinon, ils devraient commencer à étudier les techniques nouvelles que nous venons de signaler.

Leurs membres actuels donnent-ils plus qu'une journée normale de travail? Pourront-ils accomplir jusqu'à la retraite la même quantité de travail, dans la même occupation? Non, alors ça veut dire qu'ils ont trop de travail.

Les contremaîtres poussent-ils les employés? Y-a-t-il du “speed up”? Avez-vous de bons moyens pour y remédier? Non, alors, mettez-vous immédiatement à l'étude des nouvelles techniques d'évaluation de la journée normale de travail.



Ce que  
femme  
veut

## Votre heure a sonné, femmes et jeunes filles

Ces paroles que le Pape Pie XII adressait à un groupe féminin d'Action Catholique en 1948 retrouvent, devant la course folle aux armements, un caractère de brûlante actualité. Les chefs d'états agissent en ce moment comme de véritables hystériques.

En effet, après la série d'essais nucléaires de la Russie l'automne dernier, voilà que les Américains nous annoncent qu'ils recommenceront à leur tour à essayer des engins nucléaires en avril. En réponse la Russie avertit les Etats-Unis que s'ils recommencent leurs essais, elle recommencera elle aussi dans les mois suivants. Si ce n'était l'existence même de l'humanité sur la terre qui était en jeu, ces déclarations seraient d'une bouffonnerie achevée. On se croirait devant deux enfants qui se chamaillent: “c'est lui qui a commencé, il m'a donné un coup de pied, je lui ai remis”. Les mères de famille connaissent, dans le fin détail, cette situation de conflit qui surgit entre deux mioches, et Dieu sait, si elles savent qu'il ne faut pas hésiter à prendre rapidement les mesures radicales si on ne veut pas que la salle de jeux se transforme en arène de boxe. Dommage que Kennedy et Khrouchtchev aient dépassé l'âge de la culotte courte, car il se trouverait certainement quelque mère de famille expérimentée pour faire cesser ce petit jeu de: “l'as commencé, je vais te le remettre...”

### Nous voulons vivre

Comme ils ne sont pas des enfants (en dépit du fait qu'ils agissent comme si...) mais bien les chefs de ces grandes puissances mondiales, que pouvons-nous faire pour leur faire comprendre que non seulement nous voulons vivre, mais que nous voulons que les générations futures vivent et surtout vivent normalement? Les chefs d'états ne comprennent qu'un langage: celui du groupe, “votre heure a donc sonné, femmes et jeunes filles, vous avez l'obligation stricte de conscience d'entrer en action,” selon les mots de Pie XII, pour que les quelques appels en faveur de la Paix qui se sont élevés jusqu'à présent dans notre province deviennent enfin, une clameur égale au fracas assourdissant de l'explosion des bombes; pour que les dirigeants comprennent que “L'équilibre de la peur” qu'ils ont maintenu depuis la fin de la dernière guerre, nous fait peur.

Il y a quelque chose d'hallucinant dans cette course aux armements, quand on s'arrête à bien y penser. D'abord il y a eu la bombe atomique qui a tué 76.000 personnes d'un coup sec, c'était tout un spectacle. Maintenant il y a la bombe à hydrogène de 50 mégatonnes, on ne l'a pas essayée sur une ville, mais on sait que la petite bombe atomique qui tue 76.000 personnes ne sert que d'allumage à la bombe hydrogène, c'est une allumette, un pétard quoi... Mais la bombe à hydrogène a un défaut, elle tue les survivants aussi. Et les survivants, ça peut être ceux qui l'ont lancée. Alors on s'est re-

### Qui est-ce ?

Serait-ce un contribuable qui a  
mauvaise conscience au moment  
de poster sa déclaration d'impôt ?

L'honorable Raymond O'Hurley  
Ministre de la Production de Défense,  
St-Gilles,  
Comté de Lotbinière, P.Q.

Monsieur le Ministre,

Une nouvelle parue dans “Le Droit” du 30 mars nous informe que vous avez participé à une réunion des employés de l'Hôpital St-Louis-Marie-de-Montfort d'Ottawa, à l'occasion de laquelle on a formé un comité qui doit servir de trait d'union entre les employés et la direction de l'hôpital.

Ce comité, monsieur le Ministre, était formé dans le but évident de paralyser l'organisation d'un syndicat affilié à la CSN. Depuis un certain temps, nos représentants tentent de syndiquer les employés de l'hôpital en question, mais ils rencontrent une résistance opiniâtre de la part d'agents anti-syndicaux.

Je regrette donc, monsieur le Ministre, que vous ayez appuyé, par votre présence, la formation d'une union dominée qui est venue au monde dans des conditions qui réprouvent toutes les législations de relations ouvrières du Canada. Je ne crois pas, monsieur O'Hurley, qu'il soit convenable qu'un ministre de la Couronne approuve, ne fût même que par sa présence, une activité que la loi n'admet pas et qui, de toute façon, va à l'encontre des principes démocratiques dans lesquels notre gouvernement prétend croire.

Veuillez me croire, monsieur le Ministre,

Votre tout dévoué,

JEAN MARCHAND,  
président général, CSN.

mis à la recherche d'une bombe “propre”. Les journaux nous informent que les recherches progressent de façon encourageante qu'on va bientôt “mettre sur le marché” une bombe qui va nous tuer “proprement”. Et cette fois-là, pas de danger pour les survivants, il n'y en aura pas. La bombe aux neutrons détruit TOUT il ne reste rien. Comme perspective d'avenir, c'est réjouissant... Quand chacun des deux camps aura sa bombe à neutrons, alors on recommencera le chantage actuel: “si tu commences, je vais te le remettre”.

Devant un tel péril, il faut agir et agir fermement. Personne n'a le droit de demeurer absent, tous et chacun, hommes, femmes devons entrer en action pour empêcher “cette fin du monde” qui nous menace. Il y a actuellement un mouvement qui s'est donné pour mission de faire connaître aux gouvernements le message angoissé de l'humanité menacée, ce mouvement s'appelle: LA VOIX DES FEMMES. Devenons donc au plus tôt membres de cet organisme et participons à ses activités: pétitions, marches, démonstrations, etc., établissons ainsi de façon concrète notre horreur de la guerre et surtout de la guerre nucléaire.

Remplissez donc immédiatement le coupon d'inscription ci-dessous, joignez-y votre contribution et faites-le parvenir à l'adresse indiquée. Mais il ne faudra pas vous contenter d'adhérer au mouvement, il faudra surtout être actives et participer à toutes les manifestations collectives qui seront organisées: “Femmes et jeunes filles, votre heure a sonnée...”

Jeanne DUVAL,  
Vice-présidente de la CSN

### COTISATION “LA VOIX DES FEMMES”

1827 rue Ste-Catherine O., Montréal, Québec

Nom: ..... Tél.: .....

Adresse: ..... Zone postale: .....

J'inclus \$3.00 pour ma cotisation nationale et provinciale comme membre pour 1962-63.

Nouveau  Renouvellement

N.B. — L'année débute en mai — les nouveaux membres enregistrés après décembre paient \$1.50.

Ceci me donne le droit de recevoir le bulletin national et je préfère toutes autres communications en  Français  English



même si  
**THOMAS TOULEMONDE**  
semble maintenant

# "UN ASSURÉ RASSURÉ"

expliquons encore un peu  
l'assurance-hospitalisation gratuite

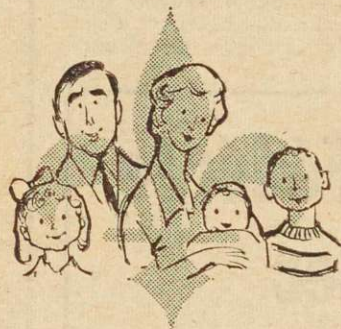
## L'ASSURANCE-HOSPITALISATION ICI...

Dieu seul peut vous empêcher de tomber malade. Mais vous pouvez généralement en guérir — par des soins assez longs, plutôt compliqués, souvent coûteux. Certains traitements se donnent nécessairement à l'hôpital. Depuis janvier dernier, le gouvernement provincial vous fournit donc un séjour convenable à l'hôpital chaque fois que le médecin l'autorise. Vous obtenez *gratuitement* un lit de salle, les repas, les soins

et les services que l'on sait. C'est ça, en résumé, l'assurance-hospitalisation du Québec.

## ... ET AILLEURS

Ce n'est pas partout pareil. L'assurance-hospitalisation de plusieurs autres provinces exige qu'on se fasse inscrire, et ensuite, que chacun paie une prime mensuelle (en Ontario, \$2 par mois pour un individu, \$4 par famille). Mais ici, il n'y a ni inscription, ni prime. Québec vous fournit une hospitalisation *gratuite*... à deux conditions.



## 1<sup>re</sup> condition: HABITER LA PROVINCE

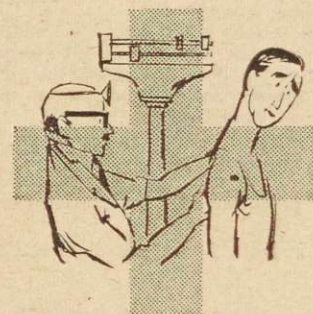
Tout d'abord, vous devez être "citoyen de la province", c'est-à-dire, établi ici à demeure depuis au moins trois mois. Et alors, tous vos enfants ont droit, eux aussi, à l'assurance-hospitalisation *dès leur naissance*. Par contre, si vous venez tout juste de vous installer dans la province en vue d'y demeurer pour de bon, il faudra attendre trois mois avant de jouir de l'hospitalisation gratuite.

## LES HOSPITALISÉS "DE PASSAGE"

Restent ceux qui ne sont que *de passage* dans la province. Par exemple — un touriste des États-Unis, un voyageur de commerce de l'Ontario, ou un de vos cousins d'Acadie en visite chez vous. Si de telles personnes tombent malades ici, elles devront payer elles-mêmes leur compte d'hôpital — à moins que l'assurance-hospitalisation de leur province ne s'en charge.

## PREUVE D'IDENTITÉ À L'HÔPITAL

Rendu à l'hôpital, vous devrez prouver que vous êtes bien citoyen de notre province — à savoir, que vous y demeurez depuis trois mois. Comment? En utilisant peut-être les pièces d'identité habituelles: baptistaire, certificat de mariage, permis de conduire, cartes de crédit ou d'associations, permis de chasse et de pêche, passeport, ou autres. Si vous êtes trop malade pour vous en occuper, c'est à la personne qui vous accompagne d'y voir.



## 2<sup>e</sup> condition: NÉCESSITÉ MÉDICALE

Voici la deuxième condition pour avoir droit à l'assurance-hospitalisation: il faut que votre entrée à l'hôpital soit *médicalement nécessaire*. Votre médecin jugera. S'il décide que vous pouvez être soigné autrement, vous ne pourrez bénéficier d'hospitalisation gratuite. Mais une fois installé à l'hôpital, vous pourrez y rester aussi longtemps que le médecin (le vôtre ou celui qui vous soigne) le jugera nécessaire.

## EN CAS D'ACCIDENT

Dans le cas où vous seriez victime d'un gros accident, les préposés à la réception de l'hôpital sont autorisés à vous *admettre d'urgence*: on n'aura pas toujours le temps de rejoindre ou de consulter votre médecin particulier.

## CE QUE ÇA COÛTE

Comme vous voyez, notre Assurance-hospitalisation s'applique à fournir, efficacement et gratuitement, à tout citoyen du Québec tous les soins hospitaliers indispensables. Tâche colossale et coûteuse: il faut ainsi procurer, au besoin, l'hospitalisation gratuite à plus de 5 millions d'assurés — ce qui entraîne cette année une dépense d'au moins \$140 millions!

## AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER

Le bon sens exige donc que chacun apporte sa collaboration au Service de l'assurance-hospitalisation. Ne demandez jamais à un médecin de vous hospitaliser si ce n'est pas *strictement nécessaire*. Ne restez jamais *un jour de trop* à l'hôpital: c'est injuste et coûteux. Savoir user sans jamais abuser. Votre conscience et... vos taxes ne s'en porteront que mieux!

PRIÈRE DE CONSERVER CETTE PAGE



**LE SERVICE DE  
L'ASSURANCE-HOSPITALISATION**

MINISTÈRE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

ALPHONSE COUTURIER, m.d., ministre

JEAN GRÉGOIRE, m.d., sous-ministre

JACQUES GÉLINAS, m.d., directeur

## UN MOUVEMENT en marche

### Journée d'études des permanents syndicaux

Le directeur du Service d'éducation de la CSN, Monsieur Fernand Jolicoeur, annonçait, il y a quelques jours, la tenue prochaine des journées d'études annuelles de tous les permanents syndicaux à l'emploi du mouvement, soit à la CSN elle-même, soit dans un ou l'autre des corps affiliés.

La rencontre annuelle des permanents aura lieu les 7, 8 et 9 mai, à l'Hôtel Mont-Clair, à Sainte-Adèle-en-Haut, comté de Terrebonne. Les deux principaux sujets à l'étude seront : les perspectives d'unité syndicale au Canada et les réformes administratives en cours à l'intérieur de notre mouvement. Les permanents étudieront également les relations entre nos syndicats affiliés et la Commission de Relations ouvrières.

### Automation

Le Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida adoptait récemment une importante résolution sur le problème de l'automation. Cette résolution est une preuve évidente de l'inquiétude que suscitent, chez les travailleurs, les multiples transformations techniques qui s'opèrent actuellement dans l'industrie, sans que les premiers affectés, les ouvriers eux-mêmes, aient vraiment l'occasion de participer aux décisions.

Voici le texte de cette résolution proposée par le Président du Syndicat, Monsieur Adrien Plourde. Comme nos lecteurs le savent, Monsieur Plourde est également Vice-président de la CSN et membre du Comité d'études sur l'automation, récemment nommé par le Comité exécutif de notre mouvement.

### La résolution

Attendu que le progrès technique ne doit jamais se traduire par un recul social,

Attendu qu'un grand nombre de travailleurs sont mis à pied à cause de l'automatisation, de la mécanisation et du progrès technique,

Attendu qu'un grand nombre de familles font face à une situation pénible,

Attendu qu'il n'existe aucune politique permettant aux employés mis à pied de se réadapter sur le marché du travail,

Il est proposé par Napoléon Gauthier, secondé par Clermont Fortin,

Que le Syndicat accepte la politique suivante :

Que chaque travailleur s'engage en conscience à ne faire aucune suggestion qui pourrait avoir pour conséquence de priver un compagnon de travail de son gagne-pain ou de mettre du monde à pied.

Faire le travail demandé par la Compagnie, exactement tel que demandé, dans le temps demandé par la Compagnie.

Ne jamais accepter de faire du temps supplémentaire pour du travail qui pourrait être fait par un employé régulier.

Demander l'aide de la CSN et de la FTQ pour alerter les gouvernements et l'opinion publique sur les problèmes et les désastreuses conséquences de l'automation.

La résolution ci-dessus fut votée à main levée par l'assistance. Il n'y eut pas de contre-proposition.



### Asbestos

Le Secrétaire général de la CSN, Monsieur Marcel Pépin, était récemment le conférencier invité à un déjeuner-causerie organisé par le comité d'éducation du Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos. Sur notre photo : première rangée, de gauche à droite : MM. A. Larivée, président du syndicat, Marcel Pépin, conférencier, E. Delorme, président du Comité d'éducation, J. J. Lafontaine, secrétaire du Syndicat. Deuxième rangée : MM. E. Raymond et B. Filion, directeurs du Comité, A. Beauchesne, secrétaire du Comité et P. Côté, directeur du Comité.

Le Secrétaire général de la CSN avait choisi de traiter des problèmes de la négociation collective. "Le véritable argument, la véritable force des négociateurs syndicaux, c'est la tenacité et la sincérité des membres" a déclaré Monsieur Pépin.

### Le congé sans solde

Nos lecteurs se souviendront qu'en février dernier, nous avons publié les témoignages de plusieurs personnalités en marge de la fixation de l'indemnité parlementaire des députés. Dans sa dernière livraison, le journal de la F.T.Q., *Le Monde Ouvrier*, invitait, à son tour, quelques dirigeants politiques ou syndicaux à se prononcer sur l'opportunité d'obliger tout employeur à donner un congé sans solde à un employé qui désire remplir une fonction publique. Invité à prendre part à cette heureuse initiative du *Monde Ouvrier*, le Président général de la CSN, Monsieur Jean Marchand, répondait en ces termes : "L'urgence de réhabiliter la politique et les hommes qui s'en occupent semble maintenant admise par l'ensemble de la société. Il importe cependant de ne pas se faire d'illusion sur l'ampleur de la tâche. Les réformes législatives ne sauraient suffire si elles ne s'accompagnent d'une intense campagne d'éducation. Il n'y a d'ailleurs pas de cloison étanche entre ces deux modes d'action, une loi bien faite et bien appliquée constitue, en effet, un puissant moyen d'éducation civique."

En faisant la refonte de la loi électorale, nos législateurs devront s'assurer que tous les candidats éventuels soient traités équitablement. A ce point de vue, il serait certainement recommandable que la loi oblige les employeurs, quels qu'ils soient, à donner un congé sans solde à tout employé qui désirerait briguer les suffrages lors d'une élection provinciale. Cette mesure, jointe à un rajustement des indemnités parlementaires, permettrait d'assurer une plus grande égalité des citoyens face aux responsabilités publiques. La fonction de législateur est trop importante pour le bien commun pour que nous puissions en limiter l'accès à ceux qui sont "indépendants de fortune". Etre député, ce n'est pas un passe-temps pour les hommes d'affaires, c'est une fonction civique qui devrait recruter les meilleurs éléments de toutes les classes de la société. Est-il nécessaire de rappeler que les travailleurs n'ont pas été gâtés jusqu'ici".

### NOUVEAU SYNDICAT DANS LES HOPITAUX

Les employés de l'hôpital Legardeur, de Repentigny, joignent les rangs de la Confédération des syndicats nationaux. C'est, en effet, ce que nous communiquait, hier soir, M. Maurice Lapointe, organisateur à la CSN.

La requête en certification a été déposée à la Commission de relations ouvrières de la province de Québec le mardi 10 avril. Ce certificat couvrira tous les employés de l'hôpital Legardeur, à l'exception des infirmières diplômées, soit un total de quelque 70 employés.

A la suite d'une enquête effectuée par M. Noël Lacas, agent d'affaires des Syndicats nationaux de Joliette (CSN) auprès des employés de cet hôpital, des organisateurs de l'Union internationale des employés de services des édifices, local 298, ont réussi à faire signer des cartes d'adhésion à un certain nombre d'employés. Il semble même que quelques-uns d'entre eux adhèrent à cette union croyant qu'il s'agissait de la Confédération des syndicats nationaux. Mis au courant de ces faits, M. Maurice Lapointe s'empressa de faire connaître la vérité à ces employés et à la suite de cette information tous les employés signèrent leur démission de l'Union internationale. Par la suite, M. Lapointe n'eut aucune difficulté à obtenir l'adhésion d'une très forte majorité des employés à la Confédération des syndicats nationaux.

Dès qu'il aura reçu sa certification de la Commission des relations ouvrières, le nouveau syndicat fera parvenir un projet de convention collective à l'employeur.

### ELECTIONS

"Le 11 courant sous la présidence de Monsieur Gérard Picard, président du Conseil central de Montréal, le Syndicat national des employés de la Commission des écoles catholiques de Montréal CSN groupant 625 membres, a procédé à l'élection de ses officiers pour l'année 1962-63 ; furent élus : MM. Georges St-Louis, président; Georges Lussier, vice-président; Raymond Belzile, secrétaire-archiviste; Philippe Panneton, secrétaire-trésorier; David Collard, Marcel Courchesne, Georges Lambert, Eugène Vinet, Léo Lavigne, directeurs".

## Coopérative Fédérée de Québec

La Centrale des  
Coopératives Agricoles  
Distributrice des produits  
LEGRADE et FEDEREE

Fruits, légumes,  
pommes de terre,  
pneus, batteries,  
peinture, beurre,  
oeufs, jambon,  
saucisse, bacon  
volailles,  
huile à chauffage,  
gazoline, etc



En achetant les produits LEGRADE ou FEDEREE, vous êtes assurés d'obtenir QUALITE et SERVICE et, de plus, vous tendez la main aux 55,000 travailleurs agricoles qui se sont groupés autour de leur Centrale, par l'entremise de leurs coopératives locales, pour se rapprocher des consommateurs.

Exigez les produits LEGRADE et FEDEREE en vente à votre Coopérative et dans les bons établissements.

## Coopérative Fédérée de Québec

1055 ouest, boul. Crémazie, Montréal.

### Qui est-ce ?

Serait-ce le premier ministre Diefenbaker qui confie secrètement à la poste un communiqué annonçant la date des prochaines élections fédérales ?

## Tribune libre

a/s du journal Le Travail, Montréal.

Monsieur,

Un de vos lecteurs souhaite que les ouvriers participent à l'administration de la nation canadienne - française. D'accord. Mais pourquoi aujourd'hui n'y participent-ils pas ?

Nous aurions certainement une meilleure législation, puisque nous n'aurions plus besoin de "courir après" !

Etant un étudiant, je me considère un peu comme subordonné aux intérêts des ouvriers, puisqu'en définitive toutes les formes démocratiques qu'ils obtiennent profitent à la société toute entière.

Permettez-moi, pour terminer, de vous rappeler un fait intéressant. Parmi les députés au Soviet suprême de l'U.R.S.S., il y avait, avant les dernières élections, 837 ouvriers et paysans, soit plus de 60% du nombre total des députés.

Bien à vous,

Yvon DIONNE,

7275, rue Papineau,  
Montréal 35.

N...L.R. — Il va de soi que nous souhaitons, tout comme notre correspondant, que les travailleurs réclament la place qu'il leur revient dans tous les organismes législatifs du pays. Il nous semble pourtant que l'exemple soviétique n'est pas le meilleur que l'on puisse citer dans les circonstances. En effet, autant nous réclamons pour les travailleurs la possibilité de représenter leurs concitoyens dans les assemblées législatives, autant nous manquons d'enthousiasme pour les élections à la mode soviétique, c'est-à-dire pour le parti unique et les élections réglées à l'avance. D'ailleurs, notre correspondant nous permettra d'attirer son attention sur un fait : ce qui compte le plus pour juger nos députés, ce n'est pas de nous interroger sur leur origine sociale mais de porter notre attention sur leurs idées et leur conduite. On pourrait trouver des exemples, pas très loin de nous, de députés d'origine populaire qui, une fois rendus sur les parquets de la Chambre, se sont associés aux intérêts capitalistes les plus mesquins. En politique comme ailleurs, on juge l'arbre à ses fruits.

### FERNAND PION

ASSURANCES

Représentant :

la Société d'assurance des  
Caisses Populaires Desjardins

590 CADILLAC, MONTREAL

CL. 9-2839

# UNE SITUATION URGENTE

## déclare le président général de la CSN

Nous réalisons évidemment, comme tout le monde, que les problèmes abondent en notre milieu et que le Gouvernement de la Province, en particulier, est l'objet de nombreuses pressions, toutes plus justifiées les unes que les autres, pour obtenir autant de solutions à des problèmes laissés en suspens au cours d'une longue période de stagnation. Nous croyons, cependant, que le Gouvernement de la Province se doit d'accorder une attention spéciale au rapport de la Commission Bédard, sur les hôpitaux psychiatriques

Les lecteurs du "Travail" se souviendront que la Commission d'enquête composée des Drs Dominique Bédard, Denis Lazure et Charles Roberts a été chargée par le Gouvernement de la Province de faire enquête sur les conditions de vie et les méthodes de traitement dans les hôpitaux psychiatriques. Dès l'automne dernier, la CSN s'était inquiétée du sort déplorable fait à nos malades mentaux. Nous avons, à l'époque, fait appel au Gouvernement pour réclamer une enquête. Cette enquête est faite et révèle une situation d'ensemble encore plus tragique et plus grave qu'on ne l'avait entrevu. Nous avons la conviction que la campagne d'opinions faite l'automne dernier et surtout la publication récente du rapport de la Commission Bédard auront grandement contribué à éliminer les préjugés qui subsistaient dans notre milieu quant au caractère "honteux" ou incurable des maladies mentales. Aujourd'hui, les citoyens du Québec ressentent le besoin d'une action prompte et énergique qui puisse faire à nos malades mentaux un sort digne de personnes humaines.

La CSN endosse les recommandations de la Commission Bédard. Elle réclame du Gouvernement de la Province l'institution immédiate d'une Commission des Services Psychiatriques, formée de spécialistes des différentes disciplines reliées au traitement des maladies mentales, et chargée à la fois de poursuivre l'enquête et d'exercer, par ailleurs, un contrôle sur les standards professionnels et les méthodes administratives de tous les hôpitaux psychiatriques de la Province. La CSN insiste également pour la mise sur pied immédiate d'un programme de formation de cadres en vue d'assurer aux institutions psychiatriques le recrutement indispensable à l'établissement d'un système de traitements à la hauteur des besoins. Nous croyons aussi que la Commission Bédard a parfaitement raison de demander une révision de la loi fédérale-provinciale d'assurance-hospitalisation en vue d'inclure les maladies mentales dans le programme d'assurance-hospitalisation, au même titre que les autres maladies.

JEAN MARCHAND

# LE DESSUS DU PANIER

## Les psychiatres n'ont pas de complexe

Un porte-parole de l'Association de psychiatrie de la Province de Québec a soutenu récemment que l'incorporation actuelle de cette association en vertu de l'article 3, de la Loi des Compagnies, ne lui permet pas de remplir son rôle. Il a noté que la moitié des psychiatres sont des salariés et que le syndicat professionnel leur donnerait droit à la convention de travail et à l'arbitrage.

Que voilà un langage qui fait plaisir à entendre. Décidément, les psychiatres, si l'on nous permet de risquer un tel diagnostic, nous fournissent la preuve qu'ils ne sont pas atteints de ce complexe propre à un certain nombre de membres des "professions", qui leur fait dédaigner toute forme d'appartenance aux travailleurs industriels.

À la suite des considérations auxquelles nous avons fait écho plus haut, l'association des Psychiatres de la Province de Québec a décidé de se dissoudre pour renaître sous la forme d'un syndicat professionnel. Nos plus sincères félicitations à l'Association des Psychiatres, à son nouveau président, le Dr Yves Rouleau et au secrétaire réélu, pour un cinquième mandat, le Dr Camille Laurin.

## La préférence syndicale

"Ce serait une anomalie de voir la doctrine sociale de l'Église bafouée dans la construction d'institutions qui ont justement pour mission d'enseigner cette même doctrine". Ainsi s'exprimait Son Excellence Mgr A. Carter, dans une lettre pastorale où il demande que pour toutes les entreprises de construction sous juridiction diocésaine, l'on observe l'échelle des salaires prévue par la convention collective et que l'on accorde la préférence aux entrepreneurs qui emploient de la main-d'œuvre syndiquée.



## ASSURANCE-GROUPE

MALADIE ACCIDENT  
VIE SALAIRE ETC.

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC  
MUTUELLE D'ASSURANCE-GROUPE

## VILLA D'ÉTÉ

POUR JEUNES FILLES  
(ENTRE 15 ET 35 ANS)

LA «VILLA NOTRE-DAME DE LA BONNE-ENTENTE» sur le bord du lac Charlebois, ouvre ses portes à partir du 15 juin, pour la période des vacances. Toutes les jeunes filles désireuses de refaire leurs forces dans un climat de saine gaieté, sont priées de réserver leur place sans retard, ne fût-ce que pour une fin de semaine. Pour renseignements additionnels :

LA RESPONSABLE DE LA VILLA

1173, Seymour - Montréal 25

Le soir : WE. 3-5823

### Qui est-ce ?

C'est tout simplement un lecteur du journal Le Travail qui poste sa participation à nos concours mensuels.



CIGARETTES

# EXPORT

BOUT UNI  
OU FILTRE

## TREIZIÈME RAPPORT ANNUEL 1961



	1955	1960	1961
PAIEMENTS AUX ASSURÉS	\$ 465,990	\$ 3,625,602	\$ 4,818,304
ACTIF ASSURANCE EN VIGUEUR	2,152,824	10,500,394	12,682,343
	184,744,777	691,820,887	809,723,741

NE MANQUEZ PAS

"DROIT DE CITÉ" À LA TÉLÉVISION  
ET "FÊTE AU VILLAGE" À LA RADIO  
2 réalisations d'envergure nationale

## L'ASSURANCE-VIE DES JARDINS

Siège Social : LEVIS, CANADA

## An Urgent Problem

"Of course, we realize, as everybody does, that there are numerous problems in our Province and that the government is submitted to pressures from all sides, each more justified than the other, to bring solutions to those problems which remained unsolved over a long period of stagnation. We believe, however, that the Provincial government should give special care to the Bedard Commission report on psychiatric institutions".

Thus spoke CNTU President Jean Marchand while commenting on the report by the Inquiry Commission composed of Drs. Dominique Bedard, Denis Lazure and Charles Roberts. The Commission was instructed by the Provincial government to investigate on living conditions and methods of treatment in psychiatric institutions. The president of the CNTU added: "As early as last fall, the CNTU showed concern about the pitiful lot of the mentally-ill. At the time, we had asked the government to call an inquiry. This inquiry has now been conducted and it shows that the general situation is still more tragic and more serious than we had ever expected. We feel convinced that last fall's information campaign, and especially the recent publication of the Bedard Commission report, have contributed largely to eradicate still current biases in our community as to the shameful or the incurable character of mental illnesses. Today, Quebec citizens feel the need for prompt and drastic action in order to restore the human dignity of the mentally-ill. The CNTU heartily indorses recommendations of the Bedard Commission.

"It asks the Provincial government to immediately set up a Commission of Psychiatric Services composed of specialists from the various disciplines connected with the treatment of mental illnesses, and responsible both for conducting the inquiry and exerting some control over the professional standards and administrative methods of all psychiatric hospitals in the province. The CNTU further calls on the government to immediately set up a training programme in order to insure psychiatric institutions a degree of recruitment which will make for the establishment a system of treatment corresponding with needs. We also believe that the Bedard Commission is entirely right in demanding that Federal-Provincial hospital insurance law be reviewed to include mental illnesses in the same capacity as other sicknesses".

### The cream of the crop

#### Psychiatrists Have No Complex

A spokesman for the Psychiatric Association of the Province of Quebec recently argued that the present incorporation of this association, under Article 3 of the Companies' Act, prevented him from fulfilling his duties. He said that half the psychiatrists were salaried workers and that the Professional Syndicates' Act would entitle them to a collective labour agreement and to arbitration.

How pleasant to hear such a statement. Decidedly, psychiatrists, if we are permitted this diagnosis, give us proof that they do not suffer from that complex which is characteristic of so many 'professions' and which makes them sniff at any sort of connection with industrial workers.

In the wake of considerations such as expressed by that spokesman we quoted earlier, the Psychiatrists' Association voted to be dissolved and will be reborn in the form of a professional syndicate. Our most hearty congratulations to the Psychiatrists' Association, to its new president, Dr. Yves Rouleau, and to its secretary, re-elected for a fifth term, Dr. Camille Laurin.

#### Union Preference

"It would be an anomaly if the Church's social doctrine were to be scoffed at in the building of institutions whose very mission is precisely to preach this doctrine." Thus spoke Mgr. A. Carter in a pastoral letter in which he asks that, for any building undertaking under Diocesan jurisdiction, wage scales provided by collective agreements be observed and that preference be given to contractors employing union labour.



Presenting CNTU brief to the Royal Commission on Health Services, Secretary-General Marcel Pepin. Next to him is Vice-President Ted S. Payne.

## ABOUT CHAPAIS

### NEWSPAPERS SAID...

#### "LE DEVOIR"

"This agreement, said to be the most advantageous of all those now governing mine workers in Northwestern Quebec, recognizes the right of the union to discuss with the company the qualification and the classification of employees, provides seniority rights and the recourse to public arbitration." — (Marcel Thivierge, March 30th, 1962.)

#### "LA PRESSE"

"The labour agreement between Opemiska Copper Mine and the Chibougamau Mine Workers' Union includes a clause providing for the check-off of union dues. For workers of the copper industry, it represents a major breakthrough in the united front showed thus far by all employers in this industry." — (Jean O'Neil, March 30th, 1962.)

#### "LE NOUVEAU JOURNAL"

"'A strike without any smudge,' boasts CNTU Organizer Napoléon Nadeau; the kind of strike the government likes, says Labour Minister René Hamel; a long strike, echo the miners; a successful strike, concludes CNTU Secretary General Marcel Pepin.

"All this is true. The strike, started last October 20th following a secret ballot of union members, developed peacefully, but also with the most utter determination. Each day, the strikers did their round of picketing. Union organizers observed the most impeccable order, although at one point they could not prevent a dozen scabs from attacking the strikers." — (Gilles Néron, March, 30th, 1962.)

### STATEMENT

by the  
Minister of Labour

En route for Chapais where he attended the signing of the new labour agreement between the Mine Workers' National Union (Syndicat National des Mineurs) and Opemiska Copper Mine Co. Ltd., Labour Minister René Hamel told the strikers: "There was not a single act of violence on your side during the strike. The strike was precisely what it should be, an economic show of strength. There were injuries, but they were moral injuries. I do wish that they will heal up as fast as possible."

## WORTH KNOWING

The month of March was not chary of important events. However, it is "this tramp that takes you by the hand, this mischievous, charming and roguish spring" that will be the main feature of my column.

There is, unquestionably, a smell of revival and I'm not talking here about the pre-Easter general house-cleaning, the cleaning of souls which makes sinners queue up at the door of confessionals, nor about the city watering-carts which joyfully splash passers-by who prematurely shelved their rubbers...

Rather, it is as if there were an immense hope, a latent happiness that suddenly finds its expression in the smile of a passer-by, in the motions of children skipping until they're out of bearth or checking their soft-ball attire.

On the national scene, the talk is about a general election — which is one way of making a thorough house-cleaning! — and, in a special springtime sale, we are offered some of the most welcomed social laws: a recent increase in old age pensions, a possible improvement of family allowances, for instance, and the promise to examine, very soon, some of the solutions proposed by labour organizations to the unemployment problem.

In Quebec, a master plan presented by the City of Montreal was approved. Main arteries will thus be arranged according to a master plan and there will be a demographic and economic inventory made for the whole island of Montreal. The Quebec Municipal Commission, however, will have its say in the plan, to modify the lay-out of certain streets or to determine the number of trees to be planted on a certain avenue.

All this is voted to the great displeasure of a Montreal engineer who wanted the subway and master plans to be swept away in order to permit him to at last provide his city with a complete network of expressways which, he claimed, would at the same time solve all traffic and employment problems for the coming years.

Since we are on the subject of autoroutes, let us mention a bill recently submitted to the Lower House for approval and which would amend the Autoroutes' Act. The bill, bearing number 28, would ban all neon signs near highways and prohibit used car dumps along the main roads. What wisdom! Better not remind drivers, of course, that their flashy cars could quickly be transformed into scrap-iron... or else they will start using side roads where speed is strictly forbidden. Then, side roads are not toll roads and no one should be deprived from that pleasure either...

- 0 -

In Montreal, Mr. Rigolo, said to be the ambassador of His Majesty the Winter Carnival, was buried with dignity. Sieur de Maisonneuve, also a member of the party, went back to his pedestal, cursing pigeons and other birds that neglected to show due respect for his shoulders, or his master...

Let him be consoled. He was not the only grand old man to be scoffed at. In another sphere, Monsieur de Gaulle also had his troubles, though the recent referendum showed the overwhelming approval of the population for his cease-fire policy in Algeria.

Did I forget to remind you that it was this month, more precisely March 19, at noon, local time, that the French army and the F.L.N. (National Liberation Front) ceased to kill each other? This moment had been awaited anxiously for two years. More than once, it had seemed that we were so near to bringing an end to that folly which cost enormous sums of money to France each day — notwithstanding the loss of men and material. When the cease-fire was announced, it came as something which we had waited for too long, as if we had exhausted in advance the joy of the announcement.

The outline of the agreement is well known: self-determination for the Algerians through universal ballot within three to six months after the cease-fire. Algeria may become completely independent, or remain associated with France as an independant state, or still maintain its present status of a French department. During the transitional period, France will be represented in Algeria by a high commissioner (Christian Fouchet) and a 12-man provisional executive (equally composed of French and F.L.N. representatives) will administer the territory. Rebel soldiers are granted amnesty and all prisoners will be released. Mers el-Kebir will remain a French air-naval base for the next 15 years. France will uphold its rights on nuclear test-grounds in the Sahara for at least five years and all its investments in Sahara oil will be guaranteed. France and Algeria will cooperate on a basis of parity in the exploitation of Saharan oil fields and a preference right is granted to French companies for the prospection of oil.

All is well that ends well, so goes the saying. This is not the opinion of the S.A.O. (Secret Army Organization) however and, ever since the cease-fire agreement, it has kept harassing the Moslem population which supports the cease-fire. The S.A.O., an extreme-rightist (that wood of which dictatorships are made) organization, is opposed to the eradication of privileges thus far granted the French minority in Algeria and intends to keep "Algeria French" in spite of everyone.

Oddly enough, it is to be noted that we are witnessing the revival of extreme-rightist movements throughout the world. In Algeria, the S.A.O. In Argentina, the elections recently gave an overwhelming majority to peronist groups which somewhat bothered President Frondizi... and, above all, the army which finally ousted Frondizi and gained control of government. Finally, right near us, across the Southern border, many groups, disguised as anti-Communist organizations, are attempting to revive, by their proclamations and their ridiculous campaigns, the McCarthy era which we had hoped to be preserved from henceforth.

Here even, on the eve of the Federal election, the rumour is sprading that Liberal Leader Lester B. Pearson was awarded the Nobel Prize on account of his complacence towards Communists.

Is it to say that before we can even begin to forget the contempt of a late premier of ours for the most sacred human rights, we will experience further denigration campaigns and fall for some secessionist doctrine blended with the worst tradition of France or Salazar? It would be enough to despair of men forever...

But really, the weather is too nice. How can one make up one's mind to accept collective imbecility under such a sky! As far as I'm concerned, my mind is made up not to. I must now leave you to... fill my income tax return. For spring, as I said, earlier, brings back all sorts of leaves...

S. W.

# "Wages can't be lost!"

What is there to be said about an assertion such as the following: "wages can't be lost"? Without any doubt, we can affirm that it is totally untrue.

We did not inquire as to the motives behind such a contention and we do not intend to either. But we know for a fact that this belief is widely spread among workers and that, because of that, more than one of them lost very important sums of money.

It is right to say that the law affords very good protection to the workers' wages. But still, it is essential that the worker be on his guard. Without going into all the legal aspects of wages, we wish to recall certain points of law regarding prescription.

If the man who has rented his services, an employee, wishes to claim wages or the cost of his services, either by virtue of an individual contract or by virtue of a collective contract or agreement, the rules of prescription as defined by the Civil Code will apply.

Our Civil Code stipulates, in Article 2260, paragraph six, that the legal action is prescribed after five years "for renting of services and cost of labour, either manual, professional or intellectual, and materials supplied..." The same five-year prescription is provided by paragraph 6-A for "private tutors and school-teachers, for teaching including food and lodging by them supplied..."

In Article 2261, paragraph 3, it says that the action is prescribed after two years "for wages of employees not reputed as servants and whose employment is for one year or more."

Still in the Civil Code, Article 2262, paragraph 3, a one-year prescription is provided for "wages of house servants or farm hands; store clerks and other employees whose employment is counted by the day, the week, the month or for less than one year," and we add "or for an undetermined period."

The time-limits set by the articles we just quoted are expiration delays; that is, after the prescribed time has elapsed, he who had rented his services, or the salaried worker, has no more right to claim his wages.

### Let's Summarize

1) The action is prescribed after one year for the personal services of an employee hired, either for a set time of less than a year, either by the hour, the day, the week or the month.

In the case of a servant, the prescription is also of one year, whatever the duration of employment.

2) The action is prescribed after two years in the case of the personal services of an employee who is not a servant and is hired for a time of one year or more.

3) For all other types of work, the action is prescribed after five years.

It is quite important to know whether one is an "employee" in the sense defined by the Civil Code; that is whether one has to follow the instructions of a superior to accomplish his work for, in this case, the prescription may come after one or two years, but never after five years.

If an occupation is governed by a decree, the employee must be on the alert for, in this case, the action for the claim of wages is prescribed after six months.

The Collective Labour Agreement's Act clearly states, at Article 37: "The civil suit resulting from a decree or the present law is prescribed after six months from each pay-day..." It is this particular case, it would be advisable for each employee governed by a decree to have in hand the Collective Labour Agreement's Act and the decree concerning him (these documents may be obtained free). By going into the trouble of reading them, the employee could keep a close watch over his own interests. We unfortunately know of many cases where, for one reason or another, the Parity Committee did not effectively watch over the application of a decree. The worker pays for the maintenance of the Parity Committee and he is entitled to compel it to act but when the Committee fails to do it, the employee still must protect his interests.

A salaried worker who is not protected either by a union or by a Parity Committee should at least have at its disposal the Minimum Wage's Act and the various writs of the Commission (these can also be obtained for free) to check whether he falls under any of these regulations. If his wages are less than what he should get, he can safely apply at the Minimum Wage Commission, 282 St. Joseph St. East, Quebec City, or 7080 Hutchison St., Montreal. There, competent officers will make it a point of duty to inform him. If warranted, the Commission will file a

claim on his behalf and the employee will have nothing to disburse. He will not have to fear the reprisals of his employer for all will remain strictly confidential. Still however, one must be on the alert for a claim in virtue of the Wages' Act is also prescribed after six months in most cases.

Let us be on the alert, let us use the means that the legislator put at our disposal and let us stop thinking that "wages can't be lost."

MAGELLA LEMAY,  
CNTU Technical Adviser.

## CNTU NEWS

### A Weak Organization?

Throughout the campaign of denunciation and insinuations led by the Oil, Chemical and Atomic Workers' International Union (CLC) against CNTU unions in Shawinigan, the favorite argument of the Vassarts, Desaulniers and others was that the CNTU was a weak organization. These gentlemen, as well as all those who share their biases, would do well to examine the collective agreement negotiated by the CNTU in Chapais. Let us hope that this new example will be sufficient in proving to sceptics that the CNTU is well entrenched in the working class and has effective means at its disposal to protect the interests of its members and the working class in general. It is to be hoped that union competition in the future will exercise itself at a higher level than that chosen by oil workers' propagandists in Shawinigan.

### Automation

The National Union of Aluminium Workers in Arvida recently adopted an important resolution on the problem of automation. This resolution is evidence of the anxiety brought about, among workers, by the numerous technical transformations undergone by our industry without the workers, first interested by those changes, having an opportunity to take part in decisions.

Here's the text of that resolution which was moved by Union President Adrien Plourde. As our readers are well aware of, Mr. Plourde is also one of the CNTU vice presidents and a number of the Committee on Automation recently appointed by the organization's executive council.

### THE RESOLUTION

WHEREAS technical progress should never entail a single social setback;

WHEREAS a great number of workers are laid off due to automation, mechanization and technical advance;

WHEREAS a great number of families are thus faced with trying difficulties;

WHEREAS there is no policy allowing laid-off workers to be re-trained according to the needs of the labour market;

Moved by Napoléon Gauthier, seconded by Clermont Fortin;  
BE IT RESOLVED that the Union adopt the following policy: that each worker pledge his word in all conscience never to make any suggestion which could result in depriving a fellow worker from his job or in laying off other workers; to accomplish the work required from him by the Company exactly as required and within the time set for it by the Company; never to agree to do overtime for work which could be accomplished by a regular employee; call upon the CNTU and the QFL to help in awakening public opinion and governments to the problems and the disastrous consequences of automation.

The above resolution was voted by a show of hand by the meeting. There were no counter-proposals.

### Leave of absence

Our readers will recall that, last February, we published the opinions of several personalities concerning the M.P.'s emoluments. In its last issue, THE LABOUR WORLD, organ of the Quebec Federation of Labour, in turn called upon several political and union leaders to give their opinions on the advisability for an employer to grant a leave of absence to any employee wishing to run for a public function. Asked to take part in this fortunate initiative of THE LABOUR WORLD, CNTU President Jean Marchand gave his opinion as follows: "The urgency to rehabilitate politics and the men involved in them now seems to be recognized by the whole of society. It is essential, however, that we do not delude ourselves about the magnitude of this task. Legislative reforms would be insufficient unless they are accompanied by an intensive education campaign. There is no tight compartment between these two means of action. A law which is well written and well enforced in fact represents a powerful means of civic education.

"In remodelling the election act, our legislators should make sure that eventual candidates will get an equitable treatment. From this standpoint, it would of course be advisable that employers be compelled by the law to grant a leave of absence to any employee wishing to run in a provincial election. Such measure, accompanied by a re-adjustment of the M.P.'s emoluments, would insure the relative equality of all citizens towards public office. The legislator's function is too important for the common good for its access to be restricted to the wealthy. Membership in Parliament is not merely a pastime for businessmen, but a public office which should be open to the elements from all classes in society. Is there any point in recalling that workers have to this day been far from having been spoiled?"

# LABOUR CNTU

## Chapais

### A great Union Victory

Last March 28th, in the presence of Honourable René Hamel and Honourable Lucien Cliche, respectively minister of Labour and minister of Municipal Affairs, a collective agreement was signed between Opemiska Copper Mines and the Mine Workers' National Union of Chapais. The signature of that agreement brought to an end a dispute which lasted five months and nine days.

It was on October 20th, 1961, that union members, following a secret ballot, decided by a majority of 92 per cent to establish picket lines at the mine's entrance. Chapais, which has a population of 2,700, is a mining centre whose entire economic activity depends upon Opemiska Copper Mines. The company has been operating since 1954. Very soon, the miners formed a free, autonomous union affiliated to the CNTU.

Northwestern Quebec miners are not spoiled by mining companies. Those of Chapais were no exceptions, even though they earned higher wages than other miners thanks to their union's efforts. It is the only union of copper mine workers that is affiliated to our Confederation. Most others are represented by the United Steel Workers of America.

The last collective agreement expired on July 1, 1961. After several months of bargaining, the Union realized that the company would not accept to grant advantageous working conditions to miners, unless they resorted to their economic power. Other miners in Chibougamau and Noranda could have done as much, but the Steel Workers did not deem it worthwhile to tie their struggle to that of Chapais workers.

To fight against an empire as Opemiska Copper Mines, which is owned by Venture Ltd., is not an easy task. Picketing at 60 degrees below zero, attempts by certain Chapais individuals to break the resistance of miners, isolation 200 miles away from the nearest town, these are some of the obstacles that had to be overcome by the 450 workers of Chapais. They deserve that we take our hats off to them!

The settlement of the dispute is an extraordinary feat and it opens a new era for workers for it is liable to influence the living conditions of all miners in that area. The Company had succeeded in maintaining absolute rights over the qualification and the classification of employees. It has now lost this absolute

right. The Union may dispute it. Of all miners, only those of Chapais have so far obtained that clause in their convention. They can now be treated as human beings, that is with justice.

The seniority of employees always took second place. The new agreement includes a seniority clause which protects the worker's rights. No other contract makes such provisions. The miners won.

The arbitration and grievances procedure has been improved and grievances may now be debated effectively.

No mining companies ever agreed to the check-off of dues. The miners were determined to get it. The company was afraid to displease other companies. But the miners held fast and for the first time a check-off formula was negotiated. Since the company pays its employees through the Imperial Bank of Commerce, we obtained that Opemiska Copper Mines inform the Bank by writing that it agreed to deduction from the employee's pay any debt invoice that it would receive from employees: thus including union dues. Victory for the miners! Victory for the Union!

A contributory pension plan was also granted to employees.

The number of paid holidays was increased. The Company agreed to assume the entire cost of a 2,000-dollar life insurance for each employee and surgical costs for employees and their families up to maximum of \$275.

All mining companies joined in a common front on the matter of wages and offered but a ten-cent increase for a three-year contract. The present agreement provides for a 2.5-per cent increase in the first year, another 2.5-per cent increase in the second year and a 2.5-per cent increase in the third year with a minimum of \$0.05 per hour each year. Average increase: 18 cents per hour. The Company turned down retroactivity. It finally agreed to pay it and employees have already benefitted from it.

These were the results of this five-month-and-nine-day-long strike. The biggest union victory still lies in the fact that miners improved their conditions as human beings; they proved that human dignity deserves respect.

The CNTU was happy to be able to help Chapais miners and it is proud of them. Chapais miners boast of the services they got from their labour organization. They belong to a free union, but they are solidaire with the 500 other affiliated unions of the CNTU.

The miners are pioneers; they left their former environment to start a new community. They are also pioneers in trade unionism and, in particular, their achievement, thanks to them and to the whole of our movement, places them up front as to working conditions in copper mines.

See page 14  
for more  
informations about  
Chapais labor  
Agreement

#### EDITORIAL

## Columbian Thoughts

The Canadian Labour Congress recently held its convention in Vancouver. Due to the importance of this event, we felt out duty to accept the invitation sent to us by the CLC to attend the debates of the some 1,150 delegates gathered for the fourth time since the merger of the TLCC and the CCL in 1956. Besides, this attitude will surprise no one among our readers for they are aware that, ever since 1956, the CNTU has declared itself favourable to labour unity in Canada.

Until now, talks between the CNTU and the CLC have not succeeded in providing a unity formula that could be acceptable to both parties but it is yet too early to conclude that labour unity is impossible. Of course, differences will always persist between the various organizations now forming the Canadian labour movement but this does not preclude the possibility of a joint action for the protection of the workers' fundamental interests. Our readers will recall that President Jean Marchand, after asserting the CNTU's belief in union freedom, proposed the formation of a joint committee on union ethics to the QFL last September in order to reduce, if possible, the number of inter-union disputes. All agree that unions have quite a lot to do besides contending between themselves for the support of workers, but no one has yet found the magic formula which could altogether eliminate those conflicts without seriously restricting the freedom of workers through the establishment of exclusive and guaranteed jurisdictions. Labour unity itself cannot be a cure-all for, as the Vancouver convention showed once more, jurisdiction disputes are numerous between the various unions already affiliated to the CLC.

UNITY, FREEDOM, here are the two poles between which CNTU-CLC talks have balanced until now. As to what's in the future, we will certainly have the opportunity to come back on the matter.

Jean-Paul LEFEBVRE



The CLC held its fourth bi-annual convention last week. Some 1,150 delegates gathered at Vancouver's exhibition grounds for the circumstance.